



# LE DEVOIR



LE MONDE

Bush injecte 5,7 milliards pour soutenir le moral des troupes

Page A 5

CULTURE

La Cité des arts du cirque est née

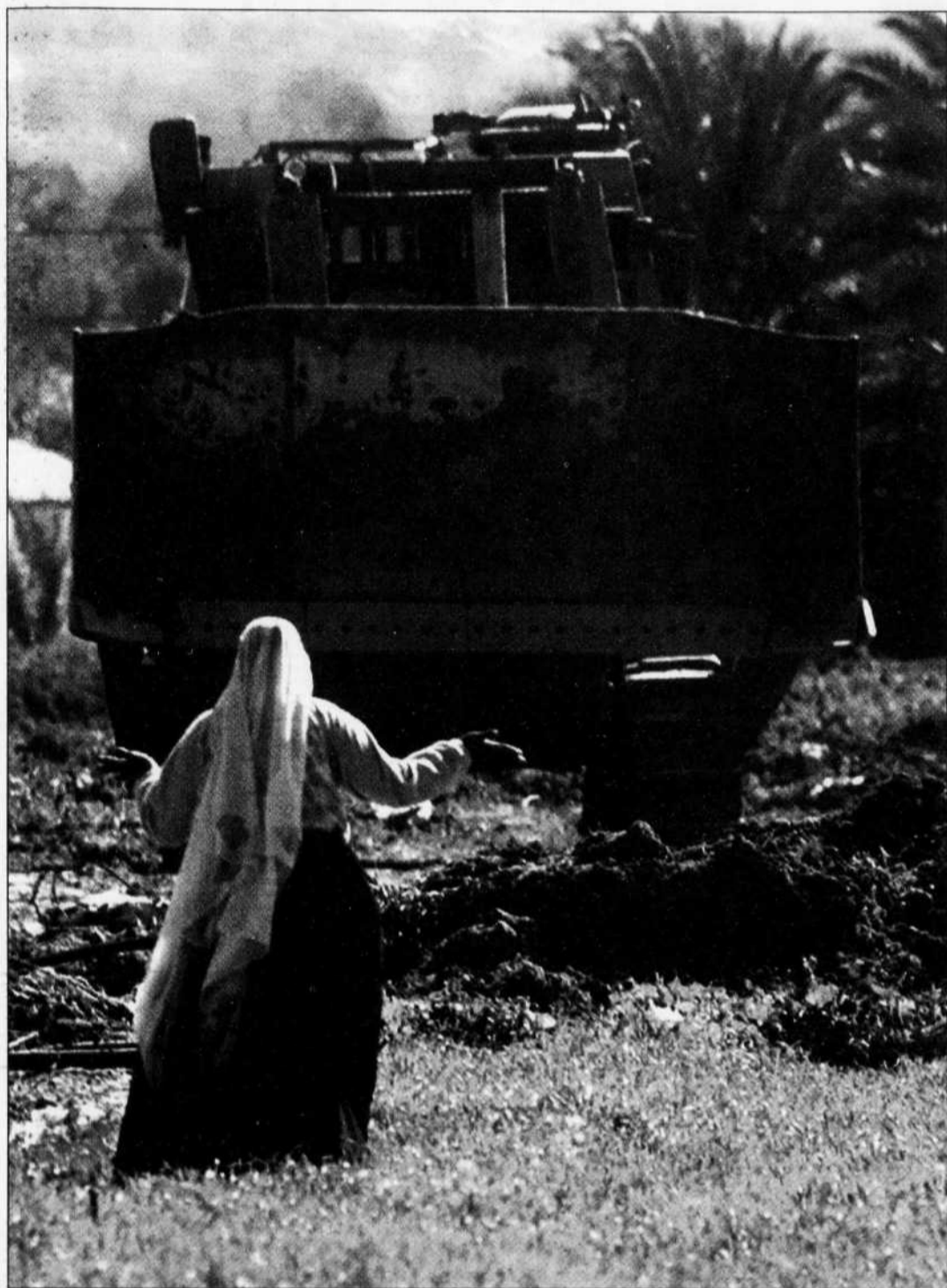
Page B 8

VOL. XCII N° 30

LE MARDI 13 FÉVRIER 2001

87c + TAXES = 1\$

## La loi du plus fort



AHMED JADALLAH REUTERS

**LES SOLDATS** israéliens ont déployé l'artillerie lourde hier, démolissant ainsi deux maisons palestiniennes situées près d'une colonie juive dans la bande de Gaza, sous les yeux de cette Palestinienne indignée. Tandis que la violence se poursuit, le nouveau premier ministre israélien, Ariel Sharon, tente toujours de former un gouvernement d'union nationale. Nos informations en page A 5.

## Un bogue dans le projet GIREs

Québec lance un appel d'offres de 100 millions pour endiguer les coûts de sa modernisation informatique

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

S'imaginant maintenant incapable de mener à bien l'interne le projet GIREs, le Conseil du trésor a lancé un appel d'offres de 100 millions pour trouver une firme pouvant assurer, sans bogue, la modernisation informatique de l'État québécois.

Il s'agit d'un revirement majeur pour ce projet d'envergure dont les coûts sont évalués à 200 millions par le gouvernement. Déjà en décembre dernier dans le deuxième tome de son rapport pour l'année 1999-2000, le vérificateur général Guy Breton s'était dit préoccupé par le fait que GIREs avait alors accumulé 16 mois de retard et englouti 70 millions. Il avait émis de sérieuses réserves quant à l'évaluation

des coûts totaux de 200 millions avancée par le Conseil du trésor.

Au cabinet du président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, on a indiqué que le gouvernement maintenait toujours son évaluation de 200 millions pour le «plus important projet informatique entrepris par le gouvernement du Québec», selon les termes employés par le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, dans un communiqué émis hier.

Par ce contrat clé en main qu'il cherche à signer, ce sont les risques réels de dépassement de coûts que le gouvernement tente d'éliminer pour une modernisation qui ne sera totalement opérationnelle que dans cinq ans. L'appel d'offres, qui se termine le 9 avril

VOIR PAGE A 8: GIREs

## Espoirs et inquiétudes autour du génome humain

JUDITH LACHAPPELLE  
LE DEVOIR

Le génome humain fait souvent la une des nouvelles et, pourtant, les scientifiques répètent qu'ils n'en sont qu'au tout début de l'aventure. Hier, dans quatre capitales du monde, ils ont annoncé avoir pratiquement terminé le séquençage de nos gènes. Une bonne nouvelle? Oui et non. Car si cette opération pourrait permettre de découvrir, un jour, une cure pour nombre de maladies, elle pourrait aussi être le point de départ d'une discrimination en fonction des «défauts» des gènes.

Chaque être humain compterait donc quelque 35 000 gènes inscrits dans l'ADN des 46 chromosomes que contient chaque cellule du corps. Des gènes qui déterminent l'identité de leur propriétaire, depuis la couleur des yeux jusqu'à la grandeur des pieds. Et tous les êtres humains ont le même code génétique. «Le 12 février est, au fond, un mauvais jour pour les tenants du racisme et de la xénophobie, puisque

tous les hommes sur tous les continents, et quelle que soit la couleur de leur peau, ont le même code génétique à 99,99 %, que ce soit «un Lapon, un Français, un Chinois, un Bantou ou un Polynésien», s'est félicité hier le ministre français de la Recherche, Roger-Gérard Schwartzberg, devant la presse à Paris.

La plupart des gènes ordonnent à l'organisme de fabriquer des protéines qui exécutent les fonctions des gènes: elles font friser les cheveux ou pigmentent la peau. Lorsqu'un gène ou un groupe de gènes sont défectueux, qu'ils ne s'expriment pas comme ils devraient normalement le faire, les protéines créées causent la maladie. L'asthme, la sclérose en plaque ou le cancer du sein sont tous causés par un défaut dans la séquence de gènes.

Mais plus les chercheurs avancent dans leurs découvertes, plus il semble que l'opération se complique. Les gènes ne composent qu'une infime partie de l'ADN: environ 98 % est composé d'ADN non codé

VOIR PAGE A 8: GÉNOME

PERSPECTIVES

## L'après-Napster

Napster a perdu. La Cour d'appel de San Francisco a jugé hier que le site d'échange de fichiers MP3 pouvait constituer une violation du droit d'auteur dans une décision attendue dans le monde entier. Loin de son dénouement, l'affaire révèle les limites du droit et les possibilités sans fin d'une authentique révolution.

Quand les puissants briseront enfin la connexion de Napster, quand les avocats se seront tus, l'histoire retiendra le nom de Shawn Fanning. Le jeune programmeur ingénu a précipité la mort de l'industrie du disque telle que le XX<sup>e</sup> siècle l'a vue naître et grandir en créant, à l'âge de 19 ans, un logiciel monstrueux de simplicité.

Vinyles, rubans, cassettes, disques compacts: le modèle économique de l'industrie du disque reposait sur la vente d'un support matériel jusqu'au crépuscule du XX<sup>e</sup> siècle. Issu des percées prodigieuses d'Internet, Napster a entraîné une «dématisation» du support, laissant les majors aussi perplexes qu'indignées.

Le succès de Napster tient à sa simplicité. Disponible à l'adresse www.napster.com, le logiciel de Fanning permet aux particuliers d'échanger gratuitement de la musique sur Internet depuis mai 1999. Napster est en quelque sorte une gigantesque table des matières virtuelle.

VOIR PAGE A 8: NAPSTER

■ Lire aussi en page B1: Les jours de Napster sont comptés

INDEX

Annonces..... B 7	Idées..... A 7
Avis publics... B 4	Monde..... A 5
Bourse..... B 2	Mots croisés... B 4
Culture..... B 8	Météo..... B 4
Économie..... B 1	Sports..... B 6
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

Mexique-États-Unis

## Démilitariser la frontière

Pour contrer l'immigration illégale aux États-Unis, Washington a appliqué à sa frontière avec le Mexique une solution «militaire» qui, de l'aveu général, ne donne rien, sinon jeter de l'huile sur le feu. Les nouveaux présidents George W. Bush et Vicente Fox ont promis de sortir la tête du sable. Quelles sont les stratégies de rechange?

Dernier de trois volets

GUY TAILLEFER  
LE DEVOIR

Mexico — «Violence intolérable à la frontière», martèle le ministre-vedette des Relations extérieures, Jorge Castañeda, qui veut croire que l'arrivée au pouvoir de George W. Bush et Vicente Fox annonce l'ouverture d'un dialogue utile en matière d'immigration. Mónica Vereá Campos, chercheuse à Mexico au Centre d'enquête sur l'Amérique du Nord (CI-SAN), l'espère aussi. Et croit qu'il faut d'urgence que les États-Unis modifient leurs politiques d'immigration et qu'à terme la frontière soit «démilitarisée».

Non seulement, dit-elle, le quadruplement des activités américaines de surveillance à la frontière depuis six ans n'a pas réussi à bloquer la circulation d'illégaux, il a provoqué, perversement, un énorme boom de croissance — et de criminalisation — des réseaux de passeurs. «Le trafic des personnes humaines, dit-elle, n'a jamais été aussi lucratif.» Le resserrement de la frontière a déclenché une flambée des prix

VOIR PAGE A 8: MEXIQUE



KARINE LACHAPPELLE

Au bord d'une autoroute, au sud de la Californie, un panneau routier évoque les tentatives des clandestins pour traverser la frontière.

## Pendant ce temps, à la frontière sud...

GUY TAILLEFER  
LE DEVOIR

Mexico — Double morale mexicaine? Si les problèmes migratoires sont graves à la frontière des États-Unis, ils sont bien pires encore à la frontière avec le Guatemala, affirme le père Francisco Pellizzari, responsable d'une maison d'hébergement pour immigrants dans la ville de Juarez. Il n'est pas le seul à le dire. Le nouveau ministre des Relations extérieures, Jorge Castañeda, le répétait fin janvier en conférence de presse, comme se faisant la leçon à lui-même: «Nous avons aussi des responsabilités envers nos voisins d'Amérique centrale. Il faut plus de cohérence entre ce que nous réclamons au nord et ce qui se passe à notre frontière sud.» Aussi, selon le père Pellizzari, à se scandaliser de l'attitude des Américains face au flot d'immigrants mexicains, le Mexique a-t-il une poutre dans l'œil. «Le nord du Mexique a, de façon traditionnelle, une plus grande conscience sociale et sa presse est plus critique. Au sud, il existe un grand vide de pou-

voir. Les institutions sont faibles, et les gens sont sans recours, sans voix.»

Les cas de détention arbitraire et illégale de Centro-Américains à la frontière sud du Mexique, au mépris des droits individuels, sont couramment rapportés par les médias. Comme le sont les cas de Honduriens, de Nicaraguais et de Salvadoriens (le sixième de la population du Salvador se retrouve d'ailleurs sans toit à cause du récent tremblement de terre, aussi le nombre d'entre eux à vouloir émigrer va certainement s'accroître) à décéder dans des conditions invraisemblables pendant leur transport illégal à travers le Mexique vers les États-Unis.

En visite récente à Tapachula, à la frontière du Guatemala, le président de la Commission nationale des droits humains, José Luis Soberanes, affirmait que cette ville était devenue «la capitale internationale de la prostitution infantile». Rien de moins. Selon un relevé effectué par les autorités locales en matière de santé, la moitié des 2500

VOIR PAGE A 8: FRONTIÈRE

Le Devoir et la concentration de la presse

## Assurer la diversité

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Pour le directeur du Devoir Bernard Descôteaux l'acquisition de Unimédia (Le Soleil) par Gesca (La Presse) modifie l'équilibre qui existait dans la presse francophone et laisse craindre «certaines pratiques commerciales qui sont dommageables pour le maintien de la diversité de la presse».

Sans remettre en question en soi la transaction Unimédia/Gesca Bernard Descôteaux soutient qu'à l'avenir toute transaction dans l'industrie des médias devrait être soumise à une structure décisionnelle, que ce soit un comité d'experts indépendant qui ferait rapport au gouvernement ou une commission parlementaire.

Le directeur du Devoir lance également l'idée d'un programme de soutien aux médias similaires à celui mis en place par Ottawa pour les périodiques, ou encore un programme d'investissement auquel contribueraient de grandes institutions publiques.

La direction du Devoir viendra défendre ce point de vue aujourd'hui à Québec lors de la première journée de la commission parlementaire sur la concentration de la presse, une journée qui permettra aussi d'entendre la Fédération professionnelle des journalistes, le Conseil de presse et les syndiqués du Soleil.

Le Devoir est un des seuls journaux indépendants au Canada et cette indépendance «comporte un prix, celui de la fragilité financière» explique Bernard Descôteaux.

VOIR PAGE A 8: DIVERSITÉ

■ Lire aussi en page A 7 des extraits du mémoire du Devoir

## • LES ACTUALITÉS •

## À quand un budget pour les pauvres!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**CONDAMNÉ** par un tribunal populaire à augmenter le montant des prestations d'aide sociale et à financer un grand chantier de 8000 logements sociaux par année, le ministre des Finances Bernard Landry a croisé ses juges sur sa route, hier. François Saillant, organisateur de la manifestation et porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain, l'a entretenu de pauvreté. «Les gens qui sont sur l'aide sociale sont plus pauvres qu'ils ne l'étaient en 1996, a déclaré M. Saillant au ministre. Trouvez-vous normal de vivre avec 500 \$ par mois?» M. Landry a admis que tout n'était pas parfait. «Il y a beaucoup de travail à faire pour créer la richesse et la redistribuer», a-t-il déclaré. Il a ajouté que «notre société québécoise est la plus progressiste des Amériques, avec les impôts les plus bas pour les plus démunis, les garderies à cinq dollars et la loi sur l'équité salariale, a-t-il poursuivi. Nous allons essayer de faire mieux encore mais, globalement, reconnaissons que nous sommes sur la bonne voie.»

## Les commissions scolaires auront Legault à l'œil

Le primaire et le secondaire refusent de faire les frais des engagements pris à l'égard des collèges et des universités

PRESSE CANADIENNE

Québec — La crise, qui a secoué le monde de l'éducation supérieure la semaine dernière, forçant le premier ministre Lucien Bouchard à intervenir pour faire confirmer les engagements pris au Sommet de la jeunesse, n'a pas laissé indifférent le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) André Caron.

«Il nous faut être prudent et très vigilant», a expliqué hier M. Caron, et dès vendredi, les présidents et directeurs généraux des commissions scolaires se réuniront à huis clos à Québec pour discuter de ce sujet-là et pour mettre au point une stratégie.

Pour les dirigeants des milieux scolaires du primaire et du secondaire, il n'est absolument pas question de faire les frais des engagements répétés et confirmés en faveur des réseaux collégial et universitaire, au cours des derniers jours, autant par le premier ministre Lucien Bouchard, le ministre de l'Éducation et le vice-premier ministre Bernard Landry.

Le président de la FCSQ a retenu des engagements pris par le gouvernement qu'en aucun cas les acquis des commissions scolaires ne seraient remis en question.

«Dans les propos que j'ai entendus, a-t-il soumis, c'est que les coûts de système, peu importe les réseaux, sont assumés, que les compressions sont terminées et que les engagements du Sommet de la jeunesse [en février 2000] sont respectés autant au primaire, au secondaire qu'au collégial ou universitaire.»

Pour l'an 2001-2002, les engagements du Sommet étaient de 300 millions pour l'ensemble des trois réseaux. Au primaire et secondaire, la facture que le gouvernement s'est engagé à payer, selon M. Caron, atteint 80 millions.

En 2002-2003, la facture globale, qui deviendra récurrente pour l'ensemble des réseaux, devrait être de 500 millions.

Quant aux engagements électoraux de 1998, en faveur des commissions scolaires, M. Caron les évalue à plus de 250 millions au

chapitre des coûts de système pour l'année 2001-2002. «Il n'est pas question qu'on accepte qu'on coupe dans ces engagements», a averti M. Caron, parce que si on le fait, ce sont les services directs aux élèves qui écoperont.

Le président de la FCSQ a prévu une rencontre pour bientôt avec le ministre Legault pour discuter de financement. «Jusqu'à maintenant, a expliqué M. Caron, dans les propos qu'on a déjà échangés, nous, des commissions scolaires, on a eu l'assurance que les promesses électorales de mettre un terme aux compressions et d'assumer les coûts de système (entre 250 et 280 millions) sont maintenues sans diminution de services.

«C'est ce qu'on m'a dit, a ajouté M. Caron, mais je vais quand même avoir d'autres conversations avec le ministre cette semaine pour me faire confirmer le tout.»

Les inquiétudes de la FCSQ sont partagées par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui se demande quelle sera la place de l'éducation dans un gouvernement dirigé par Bernard Landry.

«Lorsque M. Bouchard parle d'aménagements budgétaires possibles, a soutenu la présidente de la CSQ Monique Richard, et que M. Landry pèse manifestement ses mots quand il affirme que les engagements du gouvernement seront respectés, nous ne sommes aucunement rassurés.

## Le ministre fait l'école buissonnière

Le lancement de la dixième Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école s'est fait sans la présence du ministre de l'Éducation, François Legault.

«M. Legault n'était pas disponible ce matin», a martelé à plusieurs reprises son attaché de presse, Nicolas Girard, hier après-midi

au téléphone. Que faisait le ministre, qui a l'habitude d'assister à de tels événements? Impossible de le savoir. «Je ne commencerai pas à vous donner mon emploi du temps, il était occupé ailleurs», a répondu sèchement M. Girard.

Pourtant, on attendait bel et bien la visite de M. Legault à l'école secondaire Edouard-Montpetit hier. Mais la décision de ne pas se présenter aurait été prise au cours de la matinée. C'est le sous-ministre adjoint Robert Bissillon qui a procédé au lancement. Il est à noter qu'il est rare qu'un sous-ministre soit ainsi sous les feux de la rampe.

Dans le milieu, certains croient que le ministre est toujours re-

mué par la tempête politique qu'il a semée la semaine dernière. «Vous pouvez faire les associations ou les liens que vous voulez, c'est votre droit, a lancé l'attaché de presse. Je vous dis qu'il n'y a pas de lien et que M. Legault avait autre chose à faire.»

Dérangé par les rumeurs de nouvelles compressions de 400 millions en éducation, M. Legault a suspendu la signature des contrats de performance avec les universités la semaine dernière. Les sorties du ministre de l'Éducation dans les médias ont forcé le premier ministre Lucien Bouchard à interrompre son voyage à l'étranger et à rencontrer François Legault, Bernard Landry et Jacques Léonard pour aplanir les malentendus.

Malaise ou non, la Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école se tient jusqu'au 18 février dans les écoles du Québec.

Valérie Dufour



François Legault



## Qui a dit que vous ne pouviez pas tout avoir?



Si vous établissez un compte REER BMO Ligne d'action<sup>MD</sup> et y versez 20 000 \$ ou plus, vous obtiendrez 200 \$\*. Et si vous ouvrez un compte de placement avec 20 000 \$ ou plus, vous recevrez 200 milles de récompense AIR MILES<sup>MD</sup>\*\*\*. Vous bénéficierez également d'une gamme complète de services de placement en ligne, incluant l'accès en temps réel au solde de vos comptes et à vos portefeuilles ainsi qu'à des documents de recherche et d'analyse sur les fonds d'investissement publiés par Morningstar Canada. Ajoutez à cela les transactions en ligne sur les titres à revenu fixe et le service d'investissement sans fil Veev<sup>MC</sup>, et vous disposerez de tous les outils dont vous avez besoin pour prendre des décisions de placement éclairées. Téléphonnez-nous ou visitez notre site Web dès aujourd'hui, et découvrez les avantages de l'investissement direct.

bmolignedaction.com 1 800 387-7800

BMO  Ligne d'action<sup>MD</sup>  
investissement direct

Ces offres sont valides du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 1<sup>er</sup> mars 2001. \* Le montant de 200 \$ peut provenir de la combinaison d'un transfert, d'une cotisation ou d'un dépôt. Les transferts doivent être effectués d'ici le 30 avril 2001. \*\* Un rabais de 200 \$ (CA) sera appliqué aux frais de transfert et de courtage avant le 30 juin 2001. \*\*\* Les milles de récompense AIR MILES seront attribués en fonction du solde du compte de placement au 30 juin 2001. Une seule offre de 200 milles de récompense AIR MILES par numéro d'adhésion AIR MILES. <sup>MD</sup> BMO et <sup>MC</sup> Ligne d'action sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal, utilisées sous licence. <sup>MD</sup> Le médaillon contenant le M souligné et <sup>MC</sup> Veev sont des marques de commerce de la Banque de Montréal, utilisées sous licence. <sup>MD</sup> Marque de commerce et marque déposée d'AIR MILES International Trading BV, utilisées en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et par la Banque de Montréal. BMO Ligne d'action est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Membre du FCPE.

## Conflit entre l'État et les pharmaciens

## Assurance-médicaments : Québec remboursera ou remboursera pas?

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Tandis que le gouvernement donne l'assurance que la population ne sera pas pénalisée par le désengagement des pharmaciens du régime public d'assurance-maladie du Québec (RAMQ) insiste pour que les pharmaciens informent officiellement la population du contraire: la RAMQ ne remboursera pas les médicaments payés par les consommateurs à compter du 23 février prochain.

Exemple patent d'incohérence bureaucratique, la RAMQ a envoyé une lettre aux quelque 1400 pharmaciens qui l'ont prévenue, à la fin janvier, de leur retrait du régime public d'assurance-médicaments. La RAMQ leur donne instruction de remettre à leurs clients, à compter du 23 février, un avis écrit où il est stipulé: «Si vous avez recours à mes services professionnels, vous devez donc me payer directement le coût des services assurés que je fournirai. Vous ne pouvez ni demander ni obtenir de la Régie d'assurance-maladie du Québec le remboursement du coût des services assurés que vous m'aurez payé.»

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, on a expliqué, hier, que cette lettre n'est qu'une formalité administrative qu'impose la Loi sur l'assurance-maladie à la suite du désengagement de tout professionnel de la santé du régime public. On reconnaît toutefois que ce n'est pas la meilleure trou-

aille en matière de communication publique. Hier, le contentieux du ministère de Pauline Marois peaufinait son étude des moyens juridiques à envisager pour forcer les pharmaciens à honorer les ordonnances des 3,2 millions de Québécois couverts par le régime public d'assurance-médicaments. La demande d'injonction en Cour supérieure est une option, mais l'adoption d'une loi spéciale apparaît de plus en plus comme le moyen le plus approprié et exigerait le rappel d'urgence des membres de l'Assemblée nationale au plus tard la semaine prochaine.

Si rien n'était fait, les Québécois couverts par le régime public devront avancer le prix de leurs médicaments pendant huit jours. Après cette période, le gouvernement, par décret, peut obliger les pharmaciens à honorer les ordonnances, estime-t-on au ministère.

À l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), dont les membres veulent une hausse de leurs honoraires supérieure à ce que le gouvernement offre, on exprime des doutes sur la validité des arguments juridiques du gouvernement. «Le gouvernement n'a pas l'air de se rendre qu'il agit à titre d'assureur et que son lien existe avec les clients» et non pas avec les pharmaciens, a souligné, hier, le porte-parole de l'AQPP, Daniel Larouche. Le ministère s'appuie sur un article de loi, rédigé dans les années soixante, qui n'a jamais été testé, fait valoir l'AQPP.

## UN PLACEMENT SOLIDE.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA			OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA	
4,35%	4,45%	4,55%	3,85%	
An 1	An 2	An 3	An 1	
Émission 19 - Tax annuel composé de 4,84% sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.			Émission 70	
Émissions 19 et 70 en vente jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2001				

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA  
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE

1 800 575-5151 ou www.oec.gc.ca

Le ministre des Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps.

Canadâ

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

NEAR touche Éros...  
en douceurFRANCIS TEMMAN  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La NASA a réussi hier une manœuvre jamais tentée auparavant dans l'histoire de la conquête spatiale: faire atterrir en douceur une sonde sur un astéroïde.

Deux jours avant la Saint-Valentin, la sonde NEAR Shoemaker a réussi son rendez-vous avec l'astéroïde Eros, un petit astre mort en forme de pomme de terre d'environ 33 kilomètres de long et 13 km de diamètre, en perdant dans l'immensité du système solaire.

Nommé d'après le dieu grec de l'amour, Eros se trouvait alors à 316 millions de kilomètres de la Terre.

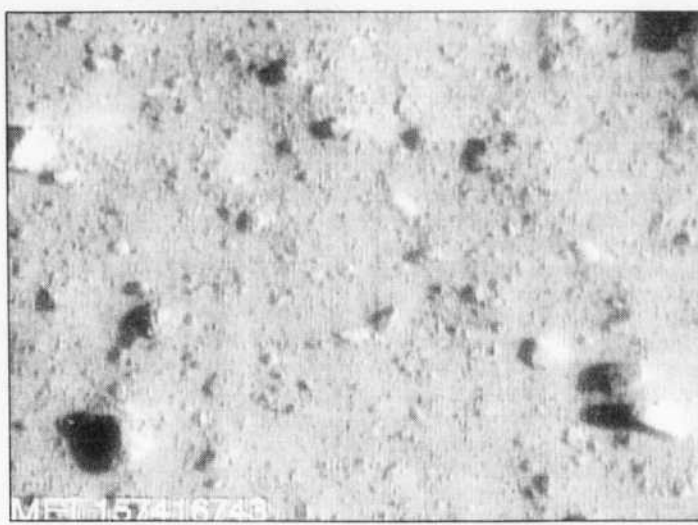
Après une longue «descente contrôlée» de quatre heures et demie à partir d'une altitude de 35 km, la sonde NEAR s'est posée à l'heure prévue sur la surface désolée de l'astéroïde et a survécu à la manœuvre audacieuse.

«J'ai le plaisir d'annoncer que la sonde NEAR s'est posée sur la surface d'Eros. Nous continuons de recevoir un signal, donc il semble évident qu'elle transmet toujours depuis la surface», a déclaré Robert Farquhar, directeur de la mission NEAR au laboratoire de physique appliquée (APL) de l'Université Johns Hopkins, à Laurel (Maryland).

Il s'agit d'une première pour la NASA. «C'est la première fois qu'une sonde se pose sur un petit corps céleste», a-t-il lancé, sous les applaudissements de ses collègues.

Au fur et à mesure de sa descente, la sonde a envoyé vers la Terre jusqu'au moment de l'impact une série de photographies spectaculaires de la surface de l'astéroïde parsemée d'énormes cratères et de gros rochers.

NEAR (Near Earth Asteroid Rendezvous), qui pèse plus de 500 kg, s'est posée à «une vitesse



La surface d'Eros est parsemée de cratères et de rochers.

relativement basse qui lui a permis de survivre à l'atterrissage», a indiqué l'un des porte-parole de l'APL, Michael Buckley.

La vitesse d'impact était comprise entre 5,4 km et 6,5 km/h, l'équivalent d'un atterrissage un peu rude en parachute durant la Deuxième Guerre mondiale, selon la NASA.

La faible gravité sur l'astéroïde (un millième de la gravité terrestre) a facilité ce relatif «atterrissage en douceur». La NASA tentait là un véritable pari car la sonde n'avait été conçue à l'origine que pour une mission orbitale.

Suivant une première manœuvre de désorbitage qui avait permis de faire descendre la sonde de son orbite circulaire de 35 km à une altitude de 25 km, les ingénieurs ont procédé à une série de quatre mises à feu télécommandées des moteurs du vaisseau, respectivement à cinq, trois, un kilomètre d'altitude et finalement à 400 m.

Ces manœuvres ont permis de

freiner la descente avant l'impact et de ralentir la vitesse de la sonde de 32 km/h à 8 km/h.

Avec cette mission inédite, la communauté scientifique espère en apprendre davantage sur la composition des astéroïdes, véritables vestiges des origines de l'Univers.

Découvert en 1898, Eros 433 est un astéroïde de type «S», une de ces petites planètes rocheuses en orbite elliptique autour du Soleil et dont la taille n'excède généralement pas quelques centaines de kilomètres.

Depuis son lancement en 1996, NEAR a parcouru quelque 3,2 milliards de kilomètres et se trouvait depuis février 2000 sur orbite autour d'Eros, dont elle a pris plus de 160 000 photos.

Sur l'astre, elle a déjà détecté la présence de magnésium, de silicium et d'aluminium, ce qui indique que ce corps céleste est une relique quasi intacte de la formation du système solaire à partir des gaz et poussières stellaires.

Mairie du Grand Québec

L'Allier sera  
de la batailleFRANÇOIS CARDINAL  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

C'est notamment pour barrer la route aux maires de la banlieue de Québec que Jean-Paul L'Allier a décidé de se présenter pour un quatrième mandat en politique municipale. Le maire de Québec craint en effet que l'un des 13 maires de banlieue — farouchement opposés aux fusions — ne lui succède et vienne gêner la création en janvier 2002 de la nouvelle ville issue de la réforme Harel.

Bien qu'il ait précédemment indiqué qu'il entendait prendre sa retraite de la vie politique à la fin du présent mandat, M. L'Allier s'est défendu de faire «un virage à 180 degrés». Premier à se lancer officiellement à la course à la mairie, il s'est plutôt dit «stimulé» par «le vent de la réforme» qui souffle à Québec et le défi que constitue cette prochaine élection.

Pour l'occasion, M. L'Allier arborera les couleurs du nouveau parti créé la semaine dernière, le Renouveau municipal de Québec. Ce nouveau-né de la politique municipale est en fait la fusion du Rassemblement populaire dont M. L'Allier est actuellement le chef, de l'Union municipale de Beauport et du Mouvement pour la réforme municipale de Charlesbourg.

«On me demande de continuer encore un peu et pour un mandat, a dit M. L'Allier, hier, afin d'éviter que le défi de la construction de cette ville nouvelle ne devienne un cauchemar, une amalgame de demi-réformes, une occasion de sabotage qui permettrait à ceux qui s'y sont férocelement opposés de dire ensuite qu'ils avaient raison de le faire.» M. L'Allier s'est d'ailleurs moqué de la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, qui, selon certaines rumeurs, se porterait également candidate dans les prochains jours. «Je compare ça à un cuisinier qui promet de cracher dans la soupe mais qui ne dit: "viens quand même chez nous!"»

Soulignant qu'il «n'aime pas assez le pouvoir pour faire de la politique à tout prix avec n'importe qui», il a énoncé les objectifs qu'il poursuivrait avec le Renouveau municipal: développement économique accru, mise en commun des ressources pour réduire les coûts, équité fiscale, amélioration de la démocratie municipale, etc.



Jean-Paul L'Allier



Chantal Hébert

L'ombre  
et la lumière

Pour être de l'étoffe de ce que l'on considère aujourd'hui comme un bon politicien, le ministre de l'Éducation du Québec François Legault aurait dû continuer à prendre des engagements avec les universités même s'il savait que son gouvernement ne s'organisait plus pour remplir son bout de contrat autrement qu'en appauvrissant les autres secteurs de l'éducation.

S'il avait été prévoyant, il aurait tout au plus signé ses contrats de performance à la mine, histoire de rendre moins salissante la tâche éventuelle d'effacer la signature de son gouvernement.

Encore mieux, avant d'en arriver là, il aurait pu se négocier un autre ministère, ce qui lui aurait permis d'observer la suite à distance.

Après avoir ainsi respecté une solidarité dont cet épisode nous révèle qu'elle aurait préséance sur la parole publiquement donnée par un gouvernement, M. Legault se serait retrouvé à l'abri d'un autre principe commode, celui de la responsabilité ministérielle.

En vertu de ce concept, un ministre n'a pas à répondre des actes qu'il a posés dans un poste précédent. Cette semaine, c'est ce qui fait que le ministre fédéral Pierre Pettigrew côtoie les grands de la planète pendant que celle qui lui a succédé aux Ressources humaines, Jane Stewart, continue de s'efforcer à faire le ménage de son ancien ministère des Ressources humaines.

Si M. Legault avait exécuté ce parcours sans faute, on aurait dit de lui qu'il était taillé dans le roc — ou est-ce plutôt dans le plâtre — dont on fait les leaders. Tout un programme!

Ce n'est pas Lucien Bouchard qui aurait eu intérêt à passer un trop gros savon à son ministre rebelle. La carrière politique du premier ministre est jalonnée de ce genre de sorties de route.

En politique fédérale, cette ligne de conduite a fait suivre à M. Bouchard un parcours accidenté mais les hauts fonctionnaires qui l'ont côtoyé en cours de route ont tendance à avoir de l'admiration pour le ministre «stimulant» qu'il a été.

On peut également soupçonner que la relation de confiance privilégiée dont a longtemps joui M. Bouchard avec les Québécois a été cimentée par la conviction qu'il faisait passer la parole donnée avant les intérêts d'une quelconque machine politique.

Quoi qu'il en soit, le Québec doit aujourd'hui aux hasards des petits marchandages d'une campagne à la direction de voir étalé au grand jour le débat qui va consumer la politique publique au Canada au fil des prochaines années.

Sans égard à l'état de l'économie qui ne peut que fluctuer, le financement de la santé est un trou sans fond dans lequel sont en voie de s'engloutir tous les autres projets de société. Les générations montantes doivent-elles vraiment faire tous les frais galopants d'une population vieillissante? Et à quel coût pour l'avenir?

En Ontario, c'est un débat qui se déroule dans une plus grande transparence. Par exemple, le gouvernement Harris ne cache pas à ses concitoyens que ses prévisions budgétaires de la fin de l'automne ne vont pas tenir la route d'une économie qui ralentit. En marge des réinvestissements, Queen's Park constate également que, s'il y a un bout au tunnel de la santé, il est loin d'être en vue.

Jeudi dernier, Queen's Park a donné un avant-goût de ses choix à la population. À la faveur d'un remaniement ministériel, l'Ontario a mis le cap encore plus résolument vers la droite.

Le gouvernement Harris a toujours eu pour priorité de faire de l'Ontario un joueur nord-américain. À ses yeux, cela passe par un nivellement important de la fiscalité. Le régime de baisses d'impôt serait donc là pour longtemps, quitte même à renoncer finalement au modèle social canadien.

Tony Clement, le nouveau titulaire de la Santé en Ontario, a déjà proné publiquement le passage à un système à deux vitesses. Il y aura également, selon M. Harris, de nouvelles compressions en éducation, un secteur où la performance ontarienne est pourtant déjà inférieure à la québécoise.

Ce sont les choix de Queen's Park et ils sont certainement discutables. Les électeurs auront à terme à se prononcer. Mais au moins le débat a-t-il lieu au grand jour. Les Ontariens seraient-ils plus matures que leurs concitoyens québécois pour que leur gouvernement leur fasse état de circonstances changeantes sans attendre qu'ils découvrent le pot aux roses?

Ou encore M. Landry entend-il attendre que la pression monte pour mieux montrer du doigt le gouvernement fédéral et lui imputer les virages les plus pénibles de son futur gouvernement? Ce comportement, même s'il serait digne de l'animateur de pastorale souverainiste que M. Landry voudrait être, aurait peu à voir avec celui qu'on attend d'un premier ministre.

Un mot en terminant sur l'avenir politique de François Legault. On voit difficilement comment le ministre pourrait être heureux bien longtemps sous le règne imminent de Bernard Landry. Mais ce qui est moins évident, c'est que la chose mérite un grand deuil. Non pas parce que M. Legault n'a pas sa place en politique, mais plutôt parce que, à voir naviguer M. Landry depuis un mois, être éjecté de son gouvernement au moment où il va entreprendre sa première traversée électorale commence à ressembler à se faire refuser un passage à bord du Titanic.

Chantal Hébert est columniste  
au Toronto Star.Alberta: Ralph Klein  
déclenche des élections

PRESSE CANADIENNE

Edmonton — Les Albertains iront aux urnes le 12 mars. Ainsi en a décidé le premier ministre Ralph Klein, qui tentera de donner alors aux conservateurs leur neuvième gouvernement majoritaire d'affilée.

L'ex-maire de Calgary, maintenant âgé de 58 ans, n'a jamais perdu une élection depuis qu'il s'est lancé en politique, dans les années 80. Le 12 mars, il espère que la population lui confiera un troisième mandat consécutif.

«Le moment est venu de demander aux Albertains si des baisses d'impôt, un faible taux de chômage, de bons systèmes de santé et d'éducation, des programmes sociaux fiables, bref, si toutes ces caractéristiques sont celles qu'ils souhaitent pour l'Alberta quand la province deviendra centenaire, dans quatre ans», a dit M. Klein, hier, devant les membres de la législature.

Après trois décennies au pouvoir, les conservateurs n'ont pas l'intention de se lais-

ser déloger facilement. En fait, les conservateurs de Ralph Klein sont déjà en campagne électorale depuis quelques semaines: placards publicitaires, messages télévisés, porte à porte, etc. La machine est lancée.

À la dissolution de la chambre, les conservateurs jouissaient d'une confortable majorité, détenant 64 des 83 sièges.

Les libéraux ont à leur tête une ancienne ministre conservatrice, Nancy MacBeth, qui s'était présentée contre M. Klein lors de la course à la direction de 1992. Elle estime que sous la gouverne de M. Klein le Parti conservateur s'est trop déplacé vers la droite de l'échiquier politique.

Mme MacBeth, âgée de 52 ans, entend lutter principalement sur deux thèmes: la privatisation des soins de santé et la hausse du prix de l'énergie. Les libéraux ont présentement 15 députés à l'Assemblée législative.

C'est quand même beaucoup plus que les néo-démocrates, qui ne comptent que sur deux députés.

Pour la  
**Saint-Valentin,**  
offrez-lui  
Ces mots qui  
font l'amour

254 pages • 19,95\$  
Éditions Rogers Media  
En vente chez votre librairie

**Grand solde d'hiver**  
50% et plus

Costumes d'automne 100% laine Importés d'Italie	Rég: 950\$ Solde 399\$
Vestes-Blasiers 100% laine Importés d'Italie	Rég: 695\$ Solde 299\$
Pantalons 100% laine Importés d'Italie	Rég: 195\$ Solde 99\$
Cravates 100% soie Importées d'Italie	Rég: 95\$ Solde 40\$

Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h  
Samedi de 10 h à 16 h  
Tous les soirs après 18 h sur rendez-vous seulement

**Club 402-HOMME**  
118, rue Sainte-Catherine O., Bureau 200  
Montréal (Québec) H3B 1H5  
tél.: 861-3636

**LES GRANDS PRIX QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ**

ÉDITION 2001

**APPEL PUBLIC DE CANDIDATURES**

Les Grands Prix québécois de la qualité constituent la plus haute distinction remise par le premier ministre du Québec aux entreprises privées et organismes publics les plus performants.

**Objectifs**  
Les Grands Prix québécois de la qualité visent à reconnaître publiquement les entreprises privées et organismes publics du Québec qui ont réussi à appliquer les principes de la qualité à tous les aspects de leurs activités et qui ont obtenu des résultats remarquables.

**Critères d'admissibilité**  
Toute organisation, qu'elle soit manufacturière, de services, commerciale, publique ou privée, à but lucratif ou non, et qui a un établissement au Québec, est admissible à un des Grands Prix. La seule exigence est que les principales décisions, concernant la gestion de la qualité ou l'application de la stratégie émanant du siège social, résultent directement de l'organisation (unité de production ou de services autonomes).

**Mise en candidature**  
Les entreprises privées et les organismes publics intéressés à poser leur candidature peuvent obtenir les documents de mise en candidature auprès du Mouvement québécois de la qualité ou du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que sur les sites web suivants: [www.mic.gouv.qc.ca](http://www.mic.gouv.qc.ca) ou [www.qualite.qc.ca](http://www.qualite.qc.ca).

**Période d'inscription**  
Les organisations intéressées à poser leur candidature aux Grands Prix québécois de la qualité édition 2001 ont jusqu'au 8 mai inclusivement pour nous faire parvenir leur dossier complet.

**Renseignements:**  
Madame Assia Akouche  
Mouvement québécois de la qualité  
455, rue Saint-Antoine Ouest  
Bureau 404  
Montréal (Québec) H2Z 1J1  
Téléphone: (514) 874-9933/  
poste 228  
Télécopieur: (514) 866-4600

Madame Sonia Leclerc  
Direction du développement des entreprises et des affaires  
Ministère de l'Industrie et du Commerce  
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3X7  
Téléphone: (514) 499-6531  
Télécopieur: (514) 873-9912

**Québec**  
Industrie et Commerce

## • LES ACTUALITÉS •

EN BREF

### Cancer: le programme serait prolongé

(Le Devoir) — Le gouvernement québécois prolongerait jusqu'en 2002 son programme de traitement de cancer aux États-Unis, selon ce qu'a appris Radio-Canada. Cette mesure, instituée en juin 1999 afin de réduire les délais d'attente en radio-oncologie dans les hôpitaux québécois, devait prendre fin dans deux semaines. Jusqu'à présent, plus de 1300 Québécois atteints de cancer ont pu recevoir des traitements dans l'un des cinq hôpitaux américains avec qui Québec a négocié une entente. Il a été impossible de faire confirmer la nouvelle auprès du cabinet de la ministre de la Santé.

### Après la neige, la pluie et le verglas...

(Le Devoir) — Un bris d'une conduite d'eau de 40 pouces a inondé une partie de la rue Chanoine-Côté, hier après-midi, et forcé l'évacuation d'une trentaine de résidences de la ville de Vanier, à Québec. Une quinzaine de ces résidences ont été qualifiées de sinistrées par le service d'incendie de la Ville de Québec. Le périmètre touché, délimité par le boul. Hamel et les rues Gagné, Proulx et Chanoine-Côté, était toujours privé d'eau et d'électricité hier soir. La majorité des résidents concernés ont trouvé refuge chez des amis ou de la famille. Le service d'incendie devait procéder hier soir à la vérification des sous-sols résidentiels et évacuer l'eau restante avant de rétablir le courant. L'opération devrait être achevée ce matin.

### Les chargés de cours vont se faire voir

(Le Devoir) — Les syndicats représentant 8000 chargés de cours ont décidé d'adopter un nouveau moyen de pression. Sous le thème «La reconnaissance, je l'obtiens», ils effectueront des activités de «visibilité» durant toute la semaine. Les chargés de cours réclament une rémunération équitable et l'obtention de moyens afin de mieux encadrer les étudiants des universités québécoises. Les négociations piétinent à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université du Québec à Rimouski. Une assemblée générale se tiendra jeudi à l'UQAM afin d'examiner les dernières offres patronales.

### Un violent incendie

(PC) — Un incendie a complètement détruit hier deux entrepôts situés dans un complexe industriel de Lachute, au nord de Montréal. Le feu, qui a donné beaucoup de mal aux pompiers, s'est déclaré vers 5h hier matin dans un entrepôt que loue la compagnie Perkins pour y entreposer du papier. Le feu s'est ensuite propagé à un autre entrepôt appartenant à la compagnie Recypro, une entreprise recyclant des matières plastiques à partir de vieux ordinateurs. Les autorités municipales ont d'ailleurs craint que cette fumée soit toxique. Elles ont donc décidé de fermer des écoles du secteur et d'évacuer une vingtaine de résidences.

Procès de Dave Hilton

## Mathiew Hilton remonte dans le box contre la procureure Di Salvo

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

Le frère du boxeur Dave Hilton, Mathiew, a cherché hier à corriger le tir par rapport à son témoignage de vendredi dernier sur les périodes au cours desquelles il a côtoyé assidûment son frère en 1996, 1997 et 1998.

L'exercice revêtait une grande importance du fait que les gestes reprochés au champion mondial des super-moyens de la WBC auraient eu lieu pendant ces années. Hilton, dont le procès en était hier à la douzième journée, fait face à neuf accusations d'agression sexuelle sur des mineures.

Alors que Mathiew Hilton revenait sur ses dires de vendredi, la procureure de la Couronne Hélène Di Salvo a voulu savoir si certains membres de la famille Hilton l'avaient influencé en ce sens au cours du week-end.

Il a soutenu s'être rendu compte par lui-même qu'il s'était trompé, sans l'aide de l'accusé ou de quelqu'un d'autre.

Passant à l'attaque, Mathiew, ancien champion mondial des poids moyens, a dit à la procureure de la Couronne Hélène Di Salvo qu'elle «changeait les mots».

«Vous me mêlez quand vous parlez de dates», a-t-il poursuivi.

Alors que les questions tombaient dru et que le témoin affirmait une chose et se corrigait quelques secondes plus tard, la juge Rolande Matte de la Cour du Québec a émis ce commentaire à l'endroit de M<sup>re</sup> Di Salvo: «Vous embrouillez tout le monde par votre façon de poser les questions.»

Visiblement piquée, M<sup>re</sup> Di Salvo a voulu s'expliquer. La juge a coupé court en lui disant: «Posez vos questions.»

À la sortie de la salle d'audience, M<sup>re</sup> Di Salvo a affirmé: «Je n'étais pas confuse du tout. C'est la seule chose que je peux dire.»

L'avocat de l'accusé, Me Paul



Mathiew Hilton a corrigé son témoignage de vendredi dernier.

Skolnik, estime que la procureure de la Couronne «pose des questions très vite». «Les témoins ne comprennent pas les questions et cela engendre de la confusion. Je pense qu'elle doit valentir un peu», a-t-il déclaré.

Mathiew Hilton a été suivi à la barre des témoins par Dave Hilton père, qui, comme son fils, dit ne pas avoir vu quoi que ce soit de répréhensible dans le comportement de l'accusé envers les présumées victimes.

Il a semblé piqué au vif quand M<sup>re</sup> Di Salvo a voulu savoir quel pourcentage de la bourse il avait touché lors de la victoire de Dave contre Stéphane Ouellet.

«Ça ne vous regarde pas», a répondu M. Hilton.

La juge a estimé que la question pouvait être posée.

Le père a indiqué qu'il avait reçu 30 % de la bourse.

L'avocate a aussitôt demandé combien il toucherait au prochain combat. M. Hilton a indiqué que cela restait à déterminer.

À la sortie de la salle d'audience, M<sup>re</sup> Skolnik a confié qu'il s'était interrogé sur la pertinence d'une telle question.

«Peut-être que la Couronne a voulu montrer qu'il n'était pas crédible parce qu'il veut gagner de l'argent sur le prochain combat, s'il y a un prochain combat», a-t-il commenté.

Le procès se poursuit aujourd'hui avec quelques questions qu'entend poser M<sup>re</sup> Skolnik à la mère des deux victimes alléguées de Dave Hilton.

Elle sera interrogée, par vidéo, sur une brève rencontre survenue entre Jimmy Hilton, une fillette et la mère de celle-ci, au palais de justice de Montréal, avant que ne commencent leurs témoignages.

Les jurés sont inquiets

## Le public ne pourra assister au procès des motards

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le juge Jean-Claude Beaulieu a rendu deux décisions visant à rassurer les membres du jury qui auront à décider du sort des 11 motards dont le procès doit débiter la semaine prochaine. Quelque 350 candidats jurés ont été convoqués pour lundi prochain.

À la demande de la Couronne, le juge a décrété que le public ne serait pas admis dans la salle d'audience. De plus, les candidats jurés seront désignés uniquement par un numéro. Le magistrat a rejeté la demande de la défense qui souhaitait au moins savoir de quel quartier provient le candidat juré.

Dans sa décision sur l'exclusion du public, le juge Beaulieu souligne le caractère exceptionnel de la cause et ajoute que «le tribunal estime qu'il faut s'écarter des sentiers battus et permettre une approche nouvelle vers une plus grande protection pour les membres du jury et ainsi faire en sorte que l'audition du procès se déroule dans le calme, la dignité, le respect et la sérénité nécessaires à ce genre de cause».

Le juge écrit également que ni la Charte canadienne des droits et libertés, ni le code criminel ne font naître un droit quelconque permettant aux accusés d'avoir un procès en présence «de leur public».

Les mesures extraordinaires de sécurité, lorsqu'elles sont visibles, ne peuvent pas avoir d'autres effets que de créer une certaine «prévention» dans l'esprit des jurés, a commenté Me Léo-René Maranda, à la sortie de la salle d'audience. L'exclusion du public et la structure de verre qui entoure le box des accusés sont des éléments qui agacent l'avocat de la défense.

La réaction du public est un baromètre dont M<sup>re</sup> Maranda devra se passer. Lorsque le public rit, ça peut être à cause d'une bonne blague d'un avocat. Ou encore parce que le témoin a dit quelque chose de tellement saugrenu que ça fait rire, a dit l'avocat de la défense, selon qui les réactions du public peuvent avoir une influence. À son avis, l'exclusion du public n'est pas nécessaire parce qu'il existe d'autres moyens de contrôler l'accès à une salle d'audience, et le comportement dans la salle.

Mais la décision du juge est autre. Ainsi, le public pourra voir et entendre le déroulement du procès dans une autre salle où il sera retransmis sur grand écran. Les avocats, les témoins, les membres du jury, le personnel judiciaire et les représentants de médias seront les seuls admis dans la salle d'audience.

Rappelons que les onze intimés font face à 158 chefs d'accusation, dont 74 d'avoir commis des crimes au profit, ou sous la direction, ou en association avec un gang.

Le procès devrait durer de trois à cinq mois.

Détournement de rivières

## Le BAPE aurait pu aller plus loin, selon Eau-Secours

LOUIS-GILLES  
FRANÇOIS  
LE DEVOIR

Tout en applaudissant à plusieurs recommandations du BAPE à propos du détournement de la tête des rivières Portneuf et Sault aux Cochons, sur la Côte-Nord, le rapport publié vendredi dernier par cette commission illustre à quel point les verdicts de cet organisme sont limités par son horizon et celui que lui imposent les promoteurs.

C'est ainsi qu'a réagi hier le nouveau porte-parole du «comité des rivières» de la coalition Eau-Secours, Jean-François Blain, selon qui le BAPE «aurait pu aller sensiblement plus loin» dans son analyse si il avait eu en main les données nécessaires. Ce qui aurait été le cas, a-t-il précisé, si le dossier avait été soumis à la Régie de l'énergie, désormais privée de sa responsabilité en matière d'approbation des projets énergétiques.

Le rapport du BAPE estime que le projet de détournement des deux rivières est acceptable dans la mesure où Hydro-Québec aurait préalablement épuisé son bassin d'efficacité énergétique et optimisé les équipements existants sur les rivières déjà harnachées avant de lancer de nouveaux projets, un jeu de priorités auquel applaudissent les deux groupes.

Du côté de la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), on était ravi qu'un premier rapport recommande de préserver des parcours canotables

par le maintien de leur débit d'été, un débit réservé sensiblement supérieur à celui réservé aux poissons, lequel tend d'ailleurs à s'étioler d'une année à l'autre.

Mais pour la présidente de la FQCK, Sophie DeCorwin, en l'absence d'une vision globale des projets et de leurs impacts cumulatifs — la Portneuf et la Sault aux Cochons sont déjà harnachées par le secteur privé — la commission n'est pas vraiment outillée pour écarter carrément un projet.

Eau-Secours pense la même chose: si la liste de tous les projets hydro-électriques avaient été soumise à la commission, au lieu de deux seulement, les commissaires auraient peut-être dit qu'il ne fallait pas toucher aux deux rivières de la Côte-Nord en raison d'impacts trop importants par rapport à d'autres projets.

«Le BAPE n'a pas exigé d'Hydro-Québec, explique Jean-François Blain, qu'elle établisse si cette énergie servira des priorités internes ou des ventes à l'étranger, ce qui change l'ordre de priorités, ou quels sont les coûts réels de ces projets, ce qui empêche de porter un vrai jugement sur la pertinence des projets. La commission aurait dû utiliser ses pouvoirs d'enquête pour assumer ses responsabilités.»

Quant à la FQCK, elle estime qu'il s'agit malgré tout d'un «excellent rapport» puisque la commission reconnaît fondamentalement la nécessité de protéger le patrimoine canotable du Québec, dans une région où ce patrimoine historique et collectif diminue constamment.

EN BREF

### Alerte au virus AnnaKournikova

(AFP) — Le virus informatique AnnaKournikova, du nom de la joueuse de tennis, a fait son apparition et se propage à travers les systèmes de courrier électronique, avec les risques d'engorgement des serveurs, ont indiqué hier des éditeurs de logiciels antivirus. Ce virus apparaît dans la boîte aux lettres électronique avec un dossier attaché, laissant croire à l'utilisateur qu'il a reçu une photo de la célèbre joueuse de

tennis. Si l'utilisateur ouvre ce fichier joint, le virus se transmet alors à toutes les adresses répertoriées dans l'ordinateur doté d'un système de courrier électronique fonctionnant avec le logiciel Microsoft Outlook. «C'est un ver destructeur qui a le potentiel de créer un déluge de courriers électroniques provoquant un ralentissement du réseau», a indiqué hier McAfee Anti-Virus, une filiale de l'éditeur de logiciels Network Associates. Ce virus a été mis au jour en août dernier et a déjà été trouvé dans les systèmes de plus de 50 grandes entreprises.

# UN PLACEMENT SOLIDE.

## LES OBLIGATIONS REER.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA			OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA
4,35%	4,45%	4,55%*	3,85%**
An 1	An 2	An 3	An 1
Émission 19 — Taux annuel composé de 4,41 % sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.			Émission 70

Émissions 19 et 70 en vente jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2001

Cette année, pour votre REER, achetez les obligations garanties à 100 % par le gouvernement du Canada. Intégrées à votre REER, elles vous assurent flexibilité, rendement garanti, et ne comportent **aucuns frais**. Pour un maximum de souplesse, optez pour l'Obligation d'épargne du Canada, encaissable en tout temps. Pour un taux d'intérêt plus élevé avec possibilité d'encaissement ou de transfert annuel, choisissez l'Obligation à prime du Canada. Demandez-les à votre institution bancaire ou financière. **Pour en acheter directement ou obtenir des précisions, composez le 1 888 773-9999.** Faites de votre REER un placement solide.

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA  
BÂTISSÉ SUR DU SOLIDE.

Canadä

Le ministre des Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps. \* Ces taux de 4,35 %, 4,45 % et 4,55 % s'appliquent aussi aux Obligations à prime du Canada de l'émission 2 datée du 1<sup>er</sup> mars 1998 pour les années commençant le 1<sup>er</sup> mars 2001, le 1<sup>er</sup> mars 2002 et le 1<sup>er</sup> mars 2003 respectivement. \*\* Ce taux s'applique également aux Obligations d'épargne du Canada des émissions 58 et 64 datées du 1<sup>er</sup> mars 1999 et du 1<sup>er</sup> mars 2000 respectivement, pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> mars 2001. † Les appels doivent être placés avant le 22 février 2001 pour obtenir un reçu officiel, applicable à l'année d'imposition 2000.

LE DEVOIR

## LE MONDE

Difficiles tractations au Proche-Orient

## Israël est plus près d'un gouvernement d'union nationale

La violence se poursuit avec la mort de deux autres Palestiniens

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Jérusalem — Les difficiles tractations pour la formation d'un gouvernement d'union nationale en Israël butaient hier sur les grandes lignes d'un possible accord avec les Palestiniens, alors que l'effusion de sang continuait dans les territoires palestiniens.

En dépit des difficultés, l'État hébreu semble s'orienter vers un gouvernement d'union nationale: les négociations ont repris d'hier ont en effet permis au Likoud et aux travaillistes de s'accorder sur le fait qu'un gouvernement de coalition entre la droite nationaliste et la gauche ne pourra chercher à conclure qu'un accord intérimaire avec les Palestiniens, et non plus l'accord définitif prévu par les accords d'Oslo.

Pendant ce temps, la tension s'est faite de plus en plus vive dans les Territoires, où deux Palestiniens ont encore été tués hier par des tirs de Tsahal, mais aussi en Israël, menacé de nouveaux attentats par la faction armée du Fatah.

Ainsi, deux Palestiniens ont été tués à des barrages militaires israéliens et une cinquantaine d'autres ont été blessés par balles lors d'échanges de feu.

Les délégués du Likoud et ceux du parti travailliste négociaient à Tel-Aviv, dans une atmosphère de crise, en vue de former un gouvernement d'union nationale. Les travaillistes attendaient des réponses du Likoud aux conditions posées pour entrer dans un tel cabinet, notamment concernant la colonisation juive.

Ils avaient demandé qu'un programme gouvernemental «mentionne la possibilité» d'un démantèlement de colonies israéliennes «isolées», dans le cadre d'un accord avec les Palestiniens. Mais au lieu de répondre, le Likoud a présenté ses propres «demandes d'éclaircissements» concernant les questions de Jérusalem, des réfugiés palestiniens de 1948 et de la vallée du Jourdain.

«C'est un dialogue de sourds. Ariel Sharon n'arrive pas à se déci-

der s'il veut s'allier à nous ou à l'extrême droite», a déclaré le chef du groupe parlementaire travailliste, Ofer Pines.

La ministre de l'Environnement travailliste, Dalia Itzik, a accusé la droite de vouloir «torpiller la négociation». «Tout ce que le Likoud est prêt à promettre c'est de faire des concessions douloureuses. Veut-il dire qu'il a renoncé à conquérir Damas?», s'est-elle interrogée avec sarcasme.

Le Likoud a minimisé la portée de ces dissensions considérant qu'elles relevaient de la logique de la négociation. «Sur le fond, les deux parties sont d'accord pour constituer un gouvernement d'union, le reste est une question de formulation», a déclaré un porte-parole de Sharon, tout en excluant toute mention d'un «démantèlement de colonies».

En Cisjordanie, deux Palestiniens ont été tués à des barrages militaires et trois autres ont été blessés par des tirs de l'armée israélienne, ont rapporté des témoins.

Un chauffeur de taxi palestinien de 35 ans, Atef al-Naboulsi, a été tué à un barrage établi par des militaires israéliens à la suite d'échanges de tirs avec des Palestiniens près de la ville autonome de Ramallah.

Auparavant, un Palestinien de 20 ans, Ziad Abou Sway, a été tué et un autre grièvement blessé par des tirs de soldats près de Bethléem, dans le sud de la Cisjordanie, selon des sources médicales palestiniennes.

Dans la bande de Gaza, une cinquantaine de Palestiniens ont été blessés donc cinq grièvement lors d'intenses échanges de tirs avec l'armée israélienne dans la région de Khan Younés.

Dans la matinée un engin piégé de forte puissance a explosé au passage d'une patrouille de l'armée israélienne près de la colonie de Morag, également sans faire de blessés.

Par ailleurs, un colon, tué dimanche soir par des tirs palestiniens sur une route de Cisjordanie, a été enterré à Jérusalem.

Kagamé se désiste

## Report du sommet de Lusaka

REUTERS

Lusaka — Le sommet de Lusaka censé relancer cette semaine l'accord de paix en RDC a été reporté à jeudi, le président rwandais Paul Kagamé ne pouvant venir hier à Lusaka, a annoncé le ministre zambien des Affaires étrangères.

«Le sommet se tiendra jeudi, nous espérons que tous les signataires de l'accord de Lusaka pourront y participer», a déclaré Eric Silwanda, ministre aux Affaires présidentielles. «Nous espérons toujours qu'il (Kagamé) pourra venir», a dit Silwanda.

Paul Kagamé avait annoncé dimanche soir qu'il n'assisterait pas

au sommet. Il accuse Frederick Chiluba de partialité dans sa médiation aux négociations de paix sur la République démocratique du Congo.

«C'est vraiment un problème pour moi de me rendre là-bas et de me comporter comme si rien ne s'était produit», a déclaré Paul Kagamé à la presse à Kigali. «Je ne peux aller là-bas. S'il [le sommet] se tient ailleurs, j'irai.»

Le président Chiluba a joué un rôle de médiateur pour l'accord de paix conclu entre les belligérants du Congo-Kinshasa, signé à Lusaka en 1999, mais l'accord a été violé par toutes les parties en lice et les combats se sont poursuivis.

## Après la France, la Grèce...

ASSOCIATED PRESS

Athènes a rejeté hier les protestations d'Ankara au sujet de la qualification de génocide des massacres commis contre les Grecs de souche en Turquie au début des

années vingt. Selon la presse turque, Ankara a demandé des explications à l'ambassadeur de Grèce sur un texte du Parlement grec voté en 1998 qualifiant de génocide les massacres commis contre les Grecs d'Asie mineure.

Le moral des forces américaines serait à plat

## Bush dégage 5,7 milliards pour les militaires

AGENCE FRANCE-PRESSE

Fort Stewart — Le président américain George W. Bush a annoncé hier sa volonté de restaurer le moral des forces armées «sur-déployées et sous-payées», en annonçant l'octroi de 5,7 milliards supplémentaires pour le budget 2002 du Pentagone, afin d'améliorer le sort de 1,4 million de militaires américains.

Dans la caserne de Fort Stewart (George, sud-est), où il a fait cette annonce, le président a précisé que 1,4 milliard irait à l'augmentation des soldes, 400 millions à la restauration de logements militaires et 3,9 milliards à l'amélioration des conditions d'assurance santé des personnels de l'armée.

Si les forces américaines «servent bien le pays, l'Amérique ne vous a pas suffisamment servi. Beaucoup de nos militaires sont sur-déployés et sous-payés», a-t-il lancé lors d'un discours à des militaires, en critiquant l'ancienne administration Clinton. «Beaucoup vivent dans des logements anciens et travaillent dans de vieilles casernes comme c'est le cas ici à Fort Stewart», a ajouté Bush, entouré du secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, de sa conseillère pour la Sécurité nationale, Condoleezza Rice, et de membres de l'état-major.

«Le résultat était prévisible: les frustrations montent, le moral dans certains cas est difficile à maintenir et le recrutement est plus difficile. Ce n'est pas comme cela qu'une grande nation devrait récompenser le courage et l'idéalisme. C'est de l'ingratitude, du manque de sagesse et c'est inacceptable», a-t-il ajouté, déclenchant les hourras de milliers des militaires présents. «Si

nos forces armées veulent attirer l'élite de l'Amérique, nous devons faire de notre mieux pour vous», a-t-il déclaré. «Notre nation ne pourra jamais payer totalement sa dette envers vous. Mais nous pouvons vous apporter notre soutien et ce sera le cas pour mon administration», a-t-il assuré.

Le président va consacrer une partie de la semaine à mettre l'accent sur ses projets en matière de défense. Il se rendra aujourd'hui au commandement naval atlantique à Norfolk, la seule base de l'OTAN sur le sol américain, et demain à Yeager Field (Virginie occidentale, est).

Il devrait mettre l'accent sur l'importance des alliances et pourrait évoquer son projet de déploiement de bouclier antimissiles (NMD) pour protéger les États-Unis et leurs alliés contre toute attaque nucléaire surprise. Jusqu'ici, la Russie a manifesté son opposition totale à un tel projet, également critiqué en Chine et par plusieurs alliés européens de Washington au sein de l'OTAN.

Lors de sa campagne électorale, Bush s'était engagé à rétablir le moral de l'armée, gravement compromis à ses yeux par la détérioration des conditions de vie dans les forces armées. Les interventions militaires dans le cadre d'opérations de paix se sont multipliées sous l'administration Clinton.

Il avait également promis de donner davantage de moyens au Pentagone et de recentrer la défense américaine sur son métier de base: se préparer à la guerre pour mieux défendre la paix, laissant prévoir un désengagement des forces américaines du Kosovo et de Bosnie.

«Notre nation ne pourra jamais payer totalement sa dette envers vous»

La guérilla colombienne démontre sa volonté de relancer les négociations

## Les FARC admettent avoir fait des erreurs

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bogotá — Pour la première fois la guérilla des FARC a reconnu dimanche avoir commis des «erreurs» avec l'utilisation d'armes contre la population civile, dans une nouvelle démonstration de sa volonté de relancer le processus de paix en Colombie après le récent sommet Pastrana-FARC.

Dans un bilan sur les offensives des Forces armées révolutionnaires de Colombie menées en dépit de l'engagement de pourparlers depuis octobre 1999 avec le pouvoir, Jorge Briceño, numéro deux et chef militaire des rebelles, a admis «la mort de civils» dans ces attaques à l'aide de bombes de gaz piégées.

Ce sont «des erreurs que nous avons commises et que nous corrigerons à l'avenir», a-t-il assuré dans un entretien dimanche avec la TV Univision de Miami.

Ce changement de cap sans précédent illustre la nouvelle donne, dans un pays plongé dans une sanglante guerre civile avec 130 000 morts en 37 ans, depuis le sauvetage du processus de paix par le président conservateur Andrés Pastrana et le chef guérillero Manuel Marulanda, au terme de leurs entretiens de 13 heures jeudi et vendredi.

Trois mois après la suspension unilatérale par les FARC le 14 novembre des pourparlers avec le pouvoir, Marulanda avait décidé vendredi de retourner à la table des négociations, notamment sous la pression de la communauté internationale.

Le dialogue reprendra dès demain, sur le thème

d'un éventuel cessez-le-feu, entre les émissaires du pouvoir et des rebelles, comme en ont décidé le chef de l'État et son frère ennemi, à Los Pozos, dans la zone démilitarisée au sud de Bogota.

Cette métamorphose des guérilleros, mais si elle demande à être confirmée dans les faits, était déjà contenue en filigrane dans l'accord de Los Pozos de vendredi.

Les rebelles ont dégelé le dialogue avec une série de concessions à la clé. Sur la question des 8.100 paramilitaires, à l'origine de la rupture du 14 novembre, les FARC n'ont obtenu du pouvoir, jusqu'ici critiqué pour un combat «insuffisant» contre ces milices d'extrême droite, qu'une déclaration de bonnes intentions.

Le même paragraphe sur les milices inclut la volonté des deux parties de lutter pour «diminuer le conflit». Cette expression d'apparence anodine prend toute sa valeur quand on sait que Bogota l'utilise pour exiger des FARC la fin des enlèvements et des attaques contre les civils, ainsi qu'un cessez-le-feu.

La bonne volonté manifestée par les FARC, première guérilla en nombre avec 16 500 hommes, traduit un glissement de stratégie provoqué par l'évolution des pièces sur l'échiquier international.

Hantés par le lancement imminent du Plan Colombie anti-drogue, avec l'aide militaire des États-Unis pour la défoliation des plantations de coca, les rebelles, présents dans toutes ces zones, n'ont pas manqué d'être sensibles aux réticences des Quinze au projet américano-colombien.

## Belgrade est prête à aider le TPI

ASSOCIATED PRESS

Budapest — Le gouvernement de Belgrade est prêt à coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) en vue de l'extradition de Slobodan Milosevic vers La Haye, mais il faut dans un premier temps amender certaines lois yougoslaves, a déclaré hier le ministre yougoslave de la justice Momcilo Grubac.

Dans un entretien à l'agence hongroise MTI, Grubac a dit espérer que d'ici quatre à cinq mois, une nouvelle loi permettant l'extra-

dition de l'ancien maître de Belgrade pourrait entrer en vigueur.

De son côté, le ministre de l'Intérieur Zoran Zivkovic a fait savoir que sa police était prête à arrêter Milosevic dès que la justice en donnera l'ordre: «personnellement, je pense qu'il y a absolument assez de raisons pour le faire, mais je ne suis pas le procureur», a-t-il déclaré.

Encore faut-il nettoyer les organes judiciaires de Serbie des derniers partisans de Milosevic. Le Parlement de Serbie devrait voter une loi dans la semaine permettant le limogeage de juges ou procu-

reurs refusant de lancer les poursuites contre l'ancien président.

Subissant la pression de la communauté internationale qui veut voir juger Milosevic pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, Belgrade y réfléchit de plus en plus, mais nombre de responsables y restent opposés. Nombreux également sont ceux qui veulent dans un premier temps que Milosevic soit jugé dans son pays.

Selon Newsweek

## Enquête sur Clinton?

L'affaire Rich ne plaît pas à tous

ASSOCIATED PRESS

New York — Le procureur fédéral de Manhattan, Mary Jo White, envisage d'ouvrir une enquête criminelle sur les cadeaux qui auraient été reçus par l'entourage de Bill Clinton dans le cadre de la grâce qu'il a accordée à Marc Rich, cet homme d'affaires aux pratiques douteuses, croit savoir le magazine Newsweek dans son numéro daté du 19 février.

Mary Jo White est furieuse de n'avoir pas été consultée sur cette grâce, accordée en extremis par Bill Clinton avant de quitter la Maison-Blanche, précise le magazine, citant des sources non identifiées proches du procureur fédéral. Un porte-parole de White a refusé de commenter cette affaire.

Rich a fui en Suisse en 1983 juste avant d'être inculpé pour avoir escroqué le fisc américain de 48 millions, pour fraude et pour participation illégale à des contrats pétroliers avec l'Iran.

White devrait notamment se pencher sur les comptes en banque de Denise Rich, ex-femme de l'homme d'affaires, pour vérifier si elle a fait transiter illégalement des fonds à Clinton depuis la Suisse.

Deux commissions de la Chambre des représentants et du Sénat se penchent elles aussi déjà sur la question. Et Denise Rich, invoquant ses droits constitutionnels, a refusé de répondre aux enquêteurs du Congrès.

EN BREF

## Explosions à Madrid

(AP) — Deux voitures piégées ont explosé hier à Madrid, causant des dégâts matériels mais sans faire de blessés, rapportait la radio nationale espagnole. La première voiture a pris feu vers 15h30 dans le nord de la ville, sans que la bombe qu'elle transportait n'explose. Près d'une heure plus tard, le second véhicule, qui selon la police devait servir à prendre la fuite, a explosé à quelques rues de là. Ces explosions n'ont pas été revendiquées, mais semblent porter la marque des séparatistes basques de l'ETA.

## Vaclav Havel est hospitalisé

(AP) — De nouveaux problèmes de santé ont contraint Vaclav Havel à écourter hier sa tournée au Moyen-Orient pour rentrer à Prague, où le président tchèque a été hospitalisé pour un début de pneumonie, selon ses médecins. Après un examen complet, le médecin personnel de Vaclav Havel, Ilya Kotic, a annoncé que le chef de l'État présentait les premiers symptômes d'une pneumonie. «Son état n'est pas critique», a-t-il déclaré. Le médecin a jugé que son état avait probablement été déclenché par une affection virale aggravée par la fatigue du voyage. Dans la journée, Vaclav Havel, de nouveau rattrapé par ses problèmes de santé, était rentré en République tchèque à bord d'un avion privé de l'émir du Koweït.

**Maurice GRÉGOIRE**

**L'ISLAM**

Collection Les grandes religions.

64 pages - 8,70 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

**Camp Wabikon**

Le camp international pour filles et garçons de 6-17 ans

- Les sessions de 10 jours, 3 et 6 semaines
- Service d'autobus de Montréal et Ottawa
- Pour recevoir notre dépliant et une liste de références du Québec

Programme Complet  
Excursion De Canoë  
Apprentissage De L'anglais  
Programme De Formation

info@wabikon.com  
www.wabikon.com

(416) 483-3172

Pour réservation publicitaire, contacter Jacques Nadeau

au (514) 985-3322

Depuis 1979

**CENTRE DE PSYCHOLOGIE Gouin**

35 psychologues, membres de l'O. P. Q.

Services personnalisés en consultation et thérapie pour enfants, adolescents, adultes et couples

Évaluation, dérogation, orientation scolaire et professionnelle

Expertise psycho-légale (matrimoniale, criminelle, civile)

P. A. E. C. S. S. T., I. V. A. C., Adoption internationale

39 boul. Gouin Ouest, Montréal 514 331-5530

**MATH-O-MATIQUE**

Année Bolduc

**MATH-O-MATIQUE**

1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire

En un seul volume.

704 pages - 46,75 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

## É D I T O R I A L

## Entre science et démocratie

Tandis que les progrès de la biotechnologie font les manchettes des journaux et que les cotes boursières des entreprises œuvrant dans ce marché ont repris leur ascension, la réflexion éthique et la créativité législative, elles, prennent du retard.

**E**n juin dernier, le monde entier, fasciné et rempli d'espoirs plus que de craintes, apprenait que la carte du génome humain était presque achevée. Cette semaine, les deux consortiums qui rivalisent de vitesse pour la publication d'une séquence complète dévoilent simultanément leurs premières interprétations des informations révélées par cette carte de l'ensemble des gènes qui composent l'être humain.

Le génome humain serait donc composé d'environ 30 000 gènes, soit à peine deux fois plus qu'une simple mouche. Cette information est amusante pour un profane. Elle annonce toutefois aux scientifiques que le chemin à parcourir entre le séquençage du génome et la découverte de nouveaux médicaments susceptibles de guérir des maladies génétiques sera encore longue. Le portrait semble plus complexe que prévu.

Avant que les malades ne touchent les bénéfices de ces recherches bio-informatiques, des chercheurs vont encore devoir s'échiner. Par exemple, on a découvert le gène de la fibrose kystique il y a déjà dix ans. Mais pas encore la thérapie. Par contre, les profits en Bourse ont déjà fait des gagnants. Il faut bien de l'argent pour financer la recherche et des succès en recherche pour attirer les investisseurs.

Tout cela pour dire que loin derrière la science et la finance, où les acteurs rivalisent de vitesse pour gagner une course au succès ou au profit, la réflexion éthique, la créativité législative et la pensée critique ont pris du retard. On annonce en effet les avancées scientifiques les unes après les autres, sans pour autant que le cadre dans lequel devraient se déployer les innovations ne fasse l'objet des débats démocratiques appropriés.

Par exemple, Louise Brown, le premier bébé-épiprovette, est née il y a bientôt 23 ans et le Canada, qui a pourtant dépensé 30 millions de dollars pour une commission royale d'enquête sur les nouvelles technologies de reproduction, dont le rapport fut déposé en 1993, ne dispose pas encore de la loi promise à répétition, morte deux fois au feuillet, pour interdire les pratiques inacceptables, dont le clonage d'embryons humains à des fins de reproduction.

La Commission Baird avait recommandé la création d'une commission nationale permanente qui aurait pu être le lieu de délibération au sujet des biotechnologies, qui fait cruellement défaut présentement. En dehors des cercles scientifiques, où peut-on, en effet, débattre de ces sujets? Sûrement pas dans les parlements. La science est lente à entrer en démocratie.

Pendant ce temps, le marché des ovules et des gamètes se structure sur Internet. Pendant ce temps, ce sont des juristes, des employeurs ou des assureurs qui sont en train de déterminer le sort qui sera fait à la confidentialité des informations provenant des tests de dépistage génétique. Aux États-Unis, on estime que plus de 30 % des embauches sont réalisées à la suite de l'investigation du patrimoine génétique des candidats. On nous dira, bien sûr, que cela n'entraîne aucune discrimination...

En 1997, l'UNESCO a adopté la Déclaration universelle sur le génome et les droits de l'homme qui affirme, par exemple, à son article 4, que «le génome humain en son état naturel ne peut donner lieu à des gains pécuniaires». Cette restriction de principe n'a guère de poids lorsqu'on sait qu'un millier de gènes font l'objet d'un brevet aux États-Unis.

Cette déclaration fourmille de principes contre la discrimination en fonction du bagage génétique ou en faveur de diverses règles de base pour encadrer ce secteur que les États, souvent obsédés par la création d'emplois découlant de la biotechnologie, tardent à mettre en œuvre.

mvenne@ledevoir.ca

## S'arracher la vie

**L**e suicide est la première cause de décès chez les hommes québécois de 20 à 40 ans. Nos jeunes sont plus nombreux qu'ailleurs à s'enlever la vie. Alors que dans la plupart des pays occidentaux, le suicide augmente avec l'âge, ici, il augmente chez les 15-24 ans. D'accord, il convient de replacer ces données dans leur contexte: ainsi, certains pays ne comptabilisent pas leurs suicides avec la même rigueur qu'ici, principalement parce que ce geste reste frappé d'un insurmontable opprobre. Mais cette réserve ne saurait masquer la cruelle réalité, à savoir que le Québec est bien installé dans le peloton de tête et que rien ne laisse croire à un fléchissement de la tendance. En 1999, 1551 personnes ont mis fin à leurs jours, contre 1365 l'année précédente.

Plusieurs experts en services sociaux attribuent cette soudaine montée en flèche à la médiatisation ayant entouré le suicide de Gaétan Girouard, il y a deux ans. Ils ont en effet noté un net bond dans les mois qui ont suivi le départ du célèbre animateur de télé. On peut penser que les personnes qui ont mis fin à leur vie à cette époque étaient déjà aux prises avec une profonde détresse psychologique. Assurément. Il reste que cette constatation dérange.

Le rétablissement du silence sur le suicide ne peut évidemment être une solution, surtout que la réticence des milieux scolaires et des familles retarde encore les appels à l'aide. En revanche, il arrive que le suicide soit associé à un geste courageux. Cette forme de glorification est irresponsable. Le suicide n'est ni glorieux, ni banal. S'arracher la vie, c'est, au contraire, le drame ultime et sans appel, le drame qui, pour les proches plongés dans la douleur, ne prend jamais tout à fait fin.

Le gouvernement du Québec n'est pas insensible à l'ampleur du problème. Il poursuit la consolidation des Centres de prévention du suicide (CPS) et, en avril, un système téléphonique de bascule enverra automatiquement les appels de détresse au CPS le plus près du domicile du jeune. Ces mesures sont bienvenues mais doivent être associées à une sensibilisation accrue de tous les partenaires sociaux — écoles, CLSC, Centres jeunesse, Collège des médecins — afin de mieux entendre la détresse psychologique des personnes engagées sur un chemin périlleux.

Enfin, on ne peut minimiser le désarroi qui s'empare du jeune dont la famille vole en éclats ou de celui qui, laissé à lui-même, ne peut plus s'accrocher à rien. Plus que toute autre statistique, l'augmentation du taux de suicide chez les jeunes ne peut laisser personne indifférent. Car, ne nous trompons pas, il s'agit d'un drame de société.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## LETTRES

## Un fédéralisme de tutelle

Quand le ministre Pierre Pettigrew affirme que le Québec n'a pas à s'insurger de l'absence de son premier ministre au Sommet des Amériques, en avril prochain, parce que Jean Chrétien, un Québécois, et lui-même, un autre Québécois, parleront en son nom, nous voyons bien que le peu d'importance que son gouvernement démontre au fait que le Québec soit une société distincte l'amène à exclure les élus de son Assemblée nationale des discussions qui influenceront son avenir.

Un tel argument simpliste du ministre Pettigrew pour justifier l'intransigeance outrancière de son chef, Jean Chrétien, fait comprendre aux Québécois que le fédéralisme tel que pratiqué par ce gouvernement en est un de tutelle, puisqu'il nous enferme dans une structure où nous sommes d'éternels minoritaires.

En effet, ce n'est pas d'abord comme Québécois que Jean Chrétien et Pierre Pettigrew, entre autres, participeront au Sommet des Amériques, en avril prochain, mais bien plutôt comme premier ministre et ministre d'un gouvernement, qui est celui du Canada, pays majoritairement anglophone, formé de dix provinces et de trois territoires, dont l'une des provinces est fort différente des neuf autres à cause de son caractère éminemment français.

Et puis, par cet argument fort naïf du ministre Pettigrew, faut-il comprendre que si Jean Chrétien et lui-même n'étaient pas des Québécois, le Québec serait justifié de revendiquer haut et fort la présence de son premier ministre au Sommet des Amériques? Implicitement, c'est ce que ses propos laissent entendre.

Argument à courte vue aussi, c'est le moins qu'on puisse dire. En effet, avec le déclin du poids démographique du Québec dans l'ensemble canadien, donc du poids politique de la députée fédérale du Québec à Ottawa, il est loin d'être assuré qu'encore bien des fois un Québécois sera le premier ministre de ce pays-là,

d'autant plus si l'équipe en place (les Chrétien, Pettigrew, Martin, Coderre, Robillard, Cauchon — alouette, je te plumerai) réussit son œuvre déléguée de faire du Québec une province comme les autres, et de ses habitants l'une des minorités ethniques les plus importantes au Canada.

Claudette Morin  
Lac-Étchemin, 8 février 2001

## Une formation adéquate dès le primaire

Dans son éditorial du samedi 3 février, «Des cégeps malades», Paule des Rivières a procédé à un examen critique du rapport de la Commission d'évaluation sur la formation générale. Si les cégeps sont malades, dit-elle, il faut reconnaître que l'échec de la formation donnée au secondaire en est au moins partiellement responsable. Elle ajoute que baisser le niveau des cours du cégep pour faire réussir les étudiants n'est pas une solution acceptable. Les conclusions de son article qui surprend: «Il faut dès aujourd'hui se demander [si les cégeps] ont encore leur place dans notre système. Leur maladie est peut-être incurable.» Comment peut-on arriver à cette conclusion?

Que ferait-on dans la situation suivante... Dans un hôpital, un homme est gravement malade. Les médecins n'arrivent pas à le guérir. On reconnaît même d'emblée qu'ils ont mal diagnostiqué son cas et que leurs prescriptions et leurs interventions ont empiré son état. La conclusion doit-elle être de tuer le patient pour régler le problème? Tant que le système d'éducation ne donnera pas une formation adéquate à nos jeunes dès le primaire, tant que les niveaux de compétence à atteindre avant la fin du primaire ou du secondaire ne seront pas clairs et surtout tant qu'ils ne seront pas respectés, tant que la normalisation des notes sera le moyen privilégié de faire réussir les jeunes, tant que l'accessibilité à l'éducation niera la nécessité de

critères d'admissibilité pour passer à un niveau supérieur d'éducation, le problème sera le même, que l'on garde ou que l'on élimine les cégeps. Pour l'instant, cette «solution» ne serait qu'une fuite en avant de plus. Une autre réforme, pour masquer le désarroi et l'impuissance de notre société à prendre au sérieux sa responsabilité de former les jeunes adéquatement.

Carole Proulx  
Professeure de philosophie  
Cégep de Trois-Rivières  
Trois-Rivières, 7 février 2001

## Abolissons le sou noir!

Comme les Australiens, nous devrions vouer le sou noir à une existence virtuelle. En effet, et contrairement à ce que laisse entendre l'article du 22 janvier 2001 (*Le sou noir serait là pour rester*), en Australie, les prix sont toujours affichés au sou près. Ce n'est qu'une fois à la caisse que l'on arrondira le total de vos achats à 5¢ près. Donc, quelquefois vous «gagnez» 2¢ et quelquefois vous en «perdez» autant. Présomons qu'à la fin de l'année, c'est kif-kif.

L'existence du sou noir comme objet physique, à notre époque, semble un réel anachronisme. «On n'en fabriquerait pas autant si les gens ne les accumulaient pas chez eux» (dixit Germain Belzile). Mais ne vous vient-il pas à l'esprit que les gens ne les accumuleraient pas chez eux, ou n'en égareraient pas, si on n'en fabriquait pas autant! La vérité est que les gens ne s'en soucient que très peu étant donné la valeur intrinsèque de la pièce comme telle: qui se penche, de nos jours, pour ramasser un sou noir? Dans ces conditions, la demande sera toujours forte! Ces pièces sont en réalité bel et bien produites pour être égarées dans la nature et, en conséquence, leurs coûts de production seront toujours trop élevés. Cessons donc de jeter l'argent par les fenêtres!

Pierre Lessard  
Cap-Rouge, 22 janvier 2001

## LIBRE OPINION

## Contrats de performance: l'Université du Québec s'en remet à Bouchard

**N**ous n'avons pas l'habitude de nous adresser au chef du gouvernement pour le saisir de nos préoccupations. Mais la gravité de la conjoncture présente, elle-même inhabituelle, nous impose de le faire, avec une conviction et une unanimité qui conviennent aux situations limites.

Les événements de la dernière semaine ont été suffisamment commentés. Tout a été dit, en effet, sur l'étonnement et le désarroi suscités par les rumeurs et les annonces que l'on sait et qui renvoient inévitablement à la confiance qui doit lier le gouvernement et les mandataires d'une grande institution publique comme la nôtre. Nous voulons croire que, une fois la poussière retombée, la solidité et l'intégrité des engagements gouvernementaux en sortiront clairement confirmées.

Nous n'avons jamais pensé que les «contrats de performance» — l'idée et la chose — sont une approche et une façon de faire aux vertus sans faille. Nous nous y sommes pourtant résolument engagés, convaincus que l'approche contractuelle repose sur de solides assises de philosophie sociale, mais conscients également de n'utiliser là que d'un moyen en vue d'un fin, elle, incontournable: la capacité, pour tout le réseau de l'Université du Québec, de se remettre sur les rails et de s'engager positivement dans la construction de l'avenir. En somme, sa capacité même de réaliser sa mission au service de la société québécoise.

Notre mission est essentielle pour le développement socioéconomique et culturel du Québec, pour sa capacité concurrentielle et pour sa pleine participation à l'économie mondiale du

savoir. Assurer l'accessibilité de l'enseignement universitaire sur l'ensemble du territoire et auprès de tous les milieux et de toutes les couches de la population, y pratiquer des activités de recherche solidement en prise avec les besoins et les atouts des communautés, assurer la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre hautement qualifiée dont le Québec a partout besoin, soutenir le transfert des connaissances et l'innovation dans des partenariats diversifiés et souvent inédits: c'est tout cela, occuper le territoire du Québec et promouvoir le développement de la société québécoise, dans la métropole, dans la capitale et dans l'ensemble des autres régions du Québec, par des activités de formation à distance comme par notre présence physique sur le territoire.

Notre capacité de continuer à jouer ce rôle essentiel a été mise à dure épreuve, ces dernières années, aussi bien par les compressions budgétaires imposées que par la concurrence féroce qui se joue maintenant. À vrai dire, elle a même été sévèrement compromise, notamment en raison de la fragilité relative de notre institution. Aussi, nos attentes demeurent-elles très vives concernant le redressement annoncé du financement universitaire — un redressement important qui, quoique encore insuffisant, marque le début d'une ère nouvelle, mobilisatrice pour nos personnels, nos étudiants et nos communautés d'appartenance. Sans les réinvestissements annoncés et attendus, la tâche serait tout simplement impossible. Leur remise en cause plongerait les établissements du réseau de l'Université du Québec dans une situation catastrophique et intenable, pire en-

core que celle qui a justifié les engagements pris au Sommet du Québec et de la Jeunesse.

Il faut se féliciter des investissements en recherche, de ceux qui ont été faits et, plus encore, de ceux qu'annonce la Politique québécoise de la science et de l'innovation récemment promulguée. Mais, sans infrastructures universitaires adéquates et sans ressources professionnelles solides, compétentes et de qualité, les défis proposés ne pourraient pas être honorés. Les infrastructures et les traditions universitaires ont besoin de temps pour s'établir et s'établir; elles exigent constance et ténacité dans la mise en œuvre de choix structurants et stratégiques. Or, depuis trop longtemps, les aléas du financement entravent cet effort à long terme; certains ont même provoqué des destructions pouvant nous ramener des années en arrière.

Pierre Lucier, président, Université du Québec; Gilbert Dionne, recteur par intérim, Université du Québec à Montréal; Claire V. de la Durantaye, rectrice, Université du Québec à Trois-Rivières; Bernard Angers, recteur, Université du Québec à Chicoutimi; Pierre Couture, recteur, Université du Québec à Rimouski; Francis R. Whyte, recteur, Université du Québec à Hull; Jules Arsenault, recteur, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; Pierre Lapointe, directeur général, Institut national de la recherche scientifique; Pierre De Celles, directeur général, École nationale d'administration publique; Robert Papineau, directeur général, École de technologie supérieure; Anne Marrec, directrice générale, Télé-Université

## I D É E S

Concentration de la presse

# Le Devoir, une réponse au besoin de diversité en information

*Les gouvernements doivent adopter des mesures afin de soutenir la concurrence, mal servie par la concentration accrue de la propriété des médias*

Extraits du mémoire présenté aujourd'hui par le directeur du *Devoir*, Bernard Descôteaux, à la Commission de la culture dans le cadre de la consultation sur «les impacts des mouvements de propriété dans l'industrie des médias».

**BERNARD DESCÔTEAUX**  
Directeur, *Le Devoir*

**L'**

État et la presse observent dans leurs rapports une distance respectueuse. Le premier craint que la seconde puisse un jour lui reprocher de restreindre sa liberté d'expression et la seconde se sert de cette crainte pour repousser toute tentative d'intervention dans ses affaires, qu'elle estime être privées. Pourtant, tous savent que la presse n'est pas affaire strictement privée.

Les entreprises de presse se distinguent par le fait qu'elles ont une responsabilité sociale. La liberté d'entreprise se conjugue ici avec un devoir, celui d'informer. La liberté d'expression «ne peut pas prendre place dans l'abstrait, mais doit se réaliser par l'usage de divers instruments», notait un ancien président de la Commission canadienne des droits et libertés, Gordon Fairweather. Ces «instruments», ce sont les médias qui constituent une large part de l'espace civique où sont débattues les grandes questions d'intérêt public et les grands enjeux de société.

La première question à se poser lorsque survient une transaction dans l'industrie des médias, c'est si le regroupement envisagé renforce ou affaiblit cet espace public que représentent les médias. Ceux-ci, nous l'avons déjà souligné, servent de support à la libre circulation des idées, des opinions et des points de vue qui seront d'autant mieux formés que les citoyens auront eu accès à une information complète et crédible. La diversité, qui est tout le contraire de l'uniformité, sera le mieux assurée lorsque les sources d'information seront les plus nombreuses et les plus variées possibles. Le sénateur Keith Davey soulignait en 1970 qu'il faut s'assurer que «la voix la plus audible ne devienne pas la seule que l'on entende».

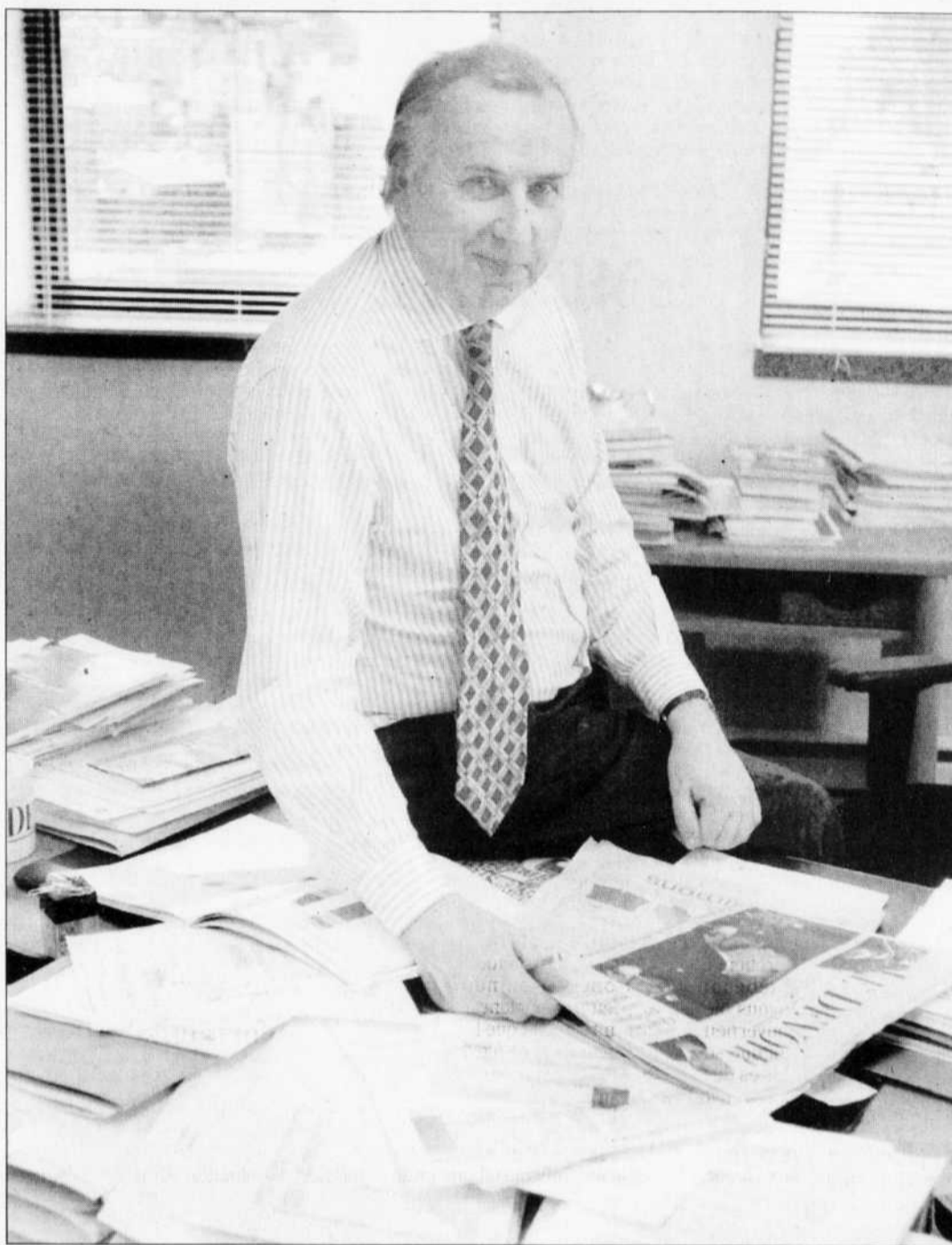
Les inquiétudes qui ont été exprimées ces derniers mois ont trait à l'impact des récentes transactions sur l'offre de contenus d'information ces prochaines années. Ces inquiétudes ne sont pas sans fondement car elles reposent sur la logique même qui inspire ces regroupements. Le mot qui vient à l'esprit lorsque l'on parle de fusions ou de regroupements d'entreprises est synergie.

Dans un groupe de journaux, la synergie viendra certainement du regroupement de services administratifs, mais aussi de la multiplication des possibilités d'exploitation des contenus. Il s'impose à l'esprit que l'on cherchera à décliner sous le plus grand nombre de formes et de supports possibles les contenus produits par les journalistes du groupe. Pour qui sait compter, il va de soi qu'un article publié une fois dans un journal ou publié sept fois dans autant de journaux n'offre pas la même rentabilité. La recherche d'effets de synergie favorisera l'uniformisation des contenus de l'ensemble des journaux du groupe.

La notion de concurrence est ici importante. Il y a des évidences qui devraient s'imposer d'elles-mêmes à l'esprit. La diversité de la presse serait plus grande s'il y avait au Québec trois groupes de presse quotidienne plutôt que deux, avec chacun sa vision et sa stratégie de développement, sa politique d'information. Dans un groupe, il n'y a qu'un seul centre de décisions, un seul patron qui définit les orientations, aussi bien sur le plan commercial qu'éditorial, le mot étant pris ici dans son sens large. Certes, chaque journal du groupe aura pour mission de bien servir sa communauté et pourra préserver à cet égard sa personnalité propre. Toutefois, la personnalité du groupe s'imposera rapidement lorsqu'il s'agira de l'information nationale et internationale. On sait déjà que, dans le groupe Gesca, il n'y aura qu'un seul point de vue défendu dans les pages éditoriales, dont les orientations seront définies par une seule et même personne. La chose mérite d'être soulignée du fait que, dans le groupe Quebecor, on ne pratique pas le journalisme d'opinion s'appuyant sur une solide équipe éditoriale. Le groupe Gesca pourra ainsi exercer avec ses sept journaux, qui sont publiés dans les sept principales villes du Québec, une influence déterminante dans les débats entourant les grands enjeux de société, qu'il s'agisse de politique constitutionnelle ou de politique bancaire.

Il est bien improbable qu'apparaissent sur le marché de nouveaux quotidiens. N'allons surtout pas croire que la diversité des sources d'information puisse être assurée par Internet. Si, grâce à la Toile, nous avons accès à une multitude de sources d'informations internationales, nous n'y trouvons pas un regard québécois sur l'actualité internationale et, surtout, nous n'y trouvons pas d'informations sur nous-mêmes. Ce n'est pas dans *Le Monde*, *La Stampa* ou dans le *New York Times* que seront soulevés les enjeux de politique intérieure québécoise. Ce ne sont pas ces journaux qui vont nous éclairer sur un débat comme les commissions scolaires linguistiques, les services de garde ou la gestion de nos salles d'urgence.

Il faut observer d'autre part que les sources principales d'information dans les sites Internet viennent de ceux qui produisent déjà des contenus d'information, soit les journaux, les agences de presse et les services d'information radio et télé. Ceux-ci ont tous leur site Internet et, au surplus, ils alimentent des portails comme Sympatico. Chaque groupe de presse a une stratégie bien arrêtée pour se déployer dans le monde des nouveaux médias. En raison des inves-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pour le directeur du *Devoir*, il apparaît que les gouvernements doivent adopter certaines mesures pour assurer la pluralité et la diversité de la presse.

tissements qui sont nécessaires et de l'expérience professionnelle dont il faut disposer pour créer des sites d'information crédibles, on ne peut imaginer qu'Internet sera un contrepois à la concentration.

En fait, ce qui se passe sur Internet illustre bien le phénomène de la convergence. Un même média veut pouvoir diffuser ses contenus sur divers supports. On parle souvent d'une approche multi-plateforme. La convergence, cela conduit à l'intégration verticale, ce qu'a bien réussi Quebecor, qui est présent dans les quotidiens, les magazines, le livre, la distribution et l'impression, Internet et la télévision. La convergence conduit par ailleurs à se servir de chacun de ces médias pour faire la promotion des multiples produits que met le groupe sur le marché. En fait, il s'agit de tisser par des acquisitions et des partenariats un réseau qui assurera la plus grande pénétration du marché possible. C'est ce qui a inspiré Gesca à conclure récemment une entente de partenariat avec Radio-Canada pour pouvoir faire contrepois au groupe Quebecor.

## Le Devoir face à Quebecor et Gesca

*Le Devoir* a toujours contribué de façon originale à la diversité. Journal indépendant, il est par sa seule présence une partie de la réponse à cette nécessaire diversité. Il occupe sur le marché un créneau particulier, mais il demeure pour les autres quotidiens, tout particulièrement pour *La Presse*, *Le Soleil*, *Le Journal de Montréal*, un concurrent. Il traite de l'actualité autrement, il s'intéresse à des questions qui intéressent moins les autres, il défend des positions éditoriales différentes. Parce qu'il a moins de ressources que les autres, il est obligé de faire preuve de créativité. Il explore souvent le premier de nouvelles avenues, qui sont par la suite reprises par les autres. Face aux deux géants que sont Quebecor et Gesca, son rôle devient encore plus essentiel. À lui seul, il sera la troisième voie. Pour jouer pleinement son rôle, il devra pouvoir se développer. À cet égard, il faut convenir que le contexte actuel rendra les conditions de son développement de plus en plus difficiles.

Être un journal indépendant comporte un prix, celui de la fragilité financière. Le mode de propriété fait que ces journaux n'ont pas les assises financières leur permettant de se développer et de résister à la concurrence ou de surmonter les vicissitudes conjoncturelles du marché. Le moindre coup de vent, qu'il s'agisse d'une baisse des revenus publicitaires en période de ralentissement économique ou d'une hausse du prix du papier en période de croissance, est ressenti durement. Sans l'engagement de leurs employés et l'appui de leurs lecteurs, ces journaux ne pourraient survivre.

*Le Devoir* est toujours là parce qu'il a su jouer le rôle qui est le sien, soit appuyer et accompagner le développement de la société québécoise dans le sens d'une affirmation nationale. Le point de vue qu'il porte sur l'actualité, ses priorités et ses orientations ont toujours, avec des nuances qui ont été le fait de chaque directeur, été inspirés par cette mission qu'il remplit en toute liberté et indépendance, sa direction n'étant à cet égard redevable à personne. Son indépendance n'est pas une fin en soi, mais un instrument pour offrir à un public exigeant de la qualité, de la profondeur.

*Le Devoir* tient à son indépendance et tous les efforts seront faits pour la préserver. Nous sommes conscients toutefois que, pour consolider notre position dans le marché, il nous faut, sous une forme ou une autre, joindre nos forces à d'autres. Nous privilégions à cet égard la recherche de partenariats et d'alliances stratégiques qui nous permettront d'atteindre les objectifs de développement que nous nous sommes fixés. Nous sommes convaincus que notre journal peut et doit occuper une plus grande place sur le marché.

Or, l'acquisition du groupe Unimédia par Gesca modifie sensiblement l'équilibre qui existait dans le marché des quotidiens francophones sur le plan commercial, ce qui rendra les conditions de concurrence auxquelles sera soumis *Le Devoir* de plus en plus difficiles. La différence tient non pas au fait qu'il n'y a désormais que deux joueurs majeurs plutôt que trois, mais au fait que les deux groupes qui se font face sont parfaitement intégrés et qu'ils sont présents sur les mêmes marchés métropolitains et régionaux. Désormais, ni l'un ni l'autre ne pourra se permettre de céder le moindre espace.

Le créneau qu'occupe un journal comme *Le Devoir* est différent de celui de journaux comme *Le Journal de Montréal*, *La Presse* et *Le Soleil*. Néanmoins, nous allons ressentir les effets de la guerre que Quebecor et Gesca se livreront pour se partager le marché des lecteurs et celui des annonceurs. Il faut craindre à cet égard certaines pratiques commerciales qui sont dommageables pour le maintien de la diversité de la presse.

## Recommandations

L'attitude attendiste adoptée par les gouvernements par le passé à l'égard de la concentration de la presse pouvait peut-être se justifier. Tant que le groupe Unimédia existait, on pouvait en effet prétendre que ne se posaient pas des problèmes de diversité avec une acuité telle que les gouvernements se devaient d'intervenir. Il faut constater qu'un seuil a désormais été franchi. Il y a un risque réel que la qualité, la diversité et la circulation de l'information en soient lourdement affectées à moyen terme. Certains feront valoir qu'il faut fai-

re confiance aux forces du marché, qui sanctionneront l'éditeur qui manquera à ses responsabilités sociales. Nous sommes d'avis, à la lumière de l'expérience passée, qu'il faut se méfier de ces raisonnements qui ont toujours conduit à plus de concentration. Il nous apparaît que les gouvernements doivent adopter certaines mesures pour assurer la pluralité et la diversité de la presse. Elles peuvent être réglementaires ou de soutien, ou les deux.

Plusieurs penseront à la fixation d'un seuil au-delà duquel la concentration de la propriété des médias dans les mains d'un seul groupe devient inacceptable. Nous ne sommes pas d'avis qu'il faille adopter cette voie car il nous apparaît vain de fixer un seuil qui est déjà dépassé. Cela préjugerait de circonstances à venir que nous ne connaissons pas aujourd'hui. Comme le suggérait déjà en 1970 le comité Davey, il faut plutôt se donner un mécanisme permettant d'évaluer toute transaction affectant l'industrie des médias avant qu'elle ne soit conclue. Dans le cadre de cette évaluation, l'on aurait à tenir compte d'éléments tels que la diversité des sources d'information, la propriété croisée des médias ou encore la propriété de médias par des entreprises dont le siège est à l'extérieur du Québec.

Quel mécanisme pourrait être retenu? Convenons que la question est complexe en raison des compétences constitutionnelles respectives des deux ordres de gouvernement. Idéalement, l'on devrait confier l'évaluation de toute transaction à un comité ad hoc constitué d'experts indépendants du gouvernement et des groupes parties à ladite transaction. Le cas échéant, ce comité recommanderait au gouvernement d'intervenir s'il estime que la transaction examinée est contraire à l'intérêt public eu égard à la diversité des sources d'information et à la propriété étrangère. Le cas échéant, ce comité ad hoc devra démontrer qu'il n'existe pas d'autres voies que la transaction proposée, notamment qu'il n'y avait pas d'autres acheteurs. Le rapport de ce comité ad hoc devra, bien entendu, être rendu public.

À défaut de pouvoir adopter une telle voie, le gouvernement québécois devrait s'engager à soumettre désormais toute transaction dans l'industrie des médias au Québec à l'examen d'une commission parlementaire de l'Assemblée nationale, devant laquelle tous les groupes intéressés seraient invités à venir exposer leurs points de vue. Cela aurait le mérite d'ouvrir un débat public. Le cas échéant, le gouvernement se sentirait par la suite autorisé à user de tout son poids pour assurer la plus grande diversité des sources d'information.

D'autres mesures de type réglementaire peuvent aussi être envisagées. Nous suggérons que les entreprises de presse soient tenues de divulguer chaque année la liste de leurs administrateurs, l'état de leurs revenus et de leurs dépenses, la part des revenus affectée à la rédaction, les liens entretenus avec d'autres entreprises. Par règlement, il pourrait aussi être interdit à tout organisme subventionné par le gouvernement de conclure des ententes d'exclusivité avec des médias en matière d'information et de publicité.

Les conditions actuelles dans l'industrie des médias justifient par ailleurs que l'État mette en place des mesures de soutien à la concurrence afin d'assurer la plus grande diversité. Il n'y a pas, au Québec, de tradition de soutien aux médias, exception faite des médias communautaires, contrairement à ce qu'on retrouve ailleurs dans le monde ou même, tout près d'ici, à Ottawa, où l'on a mis sur pied l'an dernier un programme triennal de soutien à l'édition de magazines canadiens doté d'un budget de 100 millions dans le but d'assurer la diversité des contenus canadiens.

On pourrait envisager un programme de soutien similaire à celui mis en place à Ottawa ou encore un programme d'investissement auquel contribueraient certaines grandes institutions publiques, comme le suggérait récemment l'ancien chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan. L'objectif serait d'assurer une plus grande diversité des sources d'information. Un tel programme devrait être ouvert aussi bien à la presse écrite quotidienne ou périodique qu'à la presse électronique ainsi qu'aux nouveaux médias. Au Canada et au Québec, tous les secteurs industriels ont accès à de tels programmes. Cela est particulièrement vrai dans le domaine culturel. Il faudrait que les critères et les mécanismes servant à l'attribution de ce soutien respectent l'indépendance des médias face au pouvoir politique.

## Conclusion

La présente commission parlementaire doit tirer les leçons du passé et bien mesurer les impacts des récents mouvements de propriété dans l'industrie des médias, qui tous sont inspirés par la convergence qui impose désormais sa loi. Nous sommes donc face à de grands blocs dont le nombre se restreint. Non seulement y aura-t-il tendance à l'uniformité au sein de chacun de ces blocs, mais encore, ces derniers laisseront de moins en moins d'espace aux médias indépendants. Penser que dans l'état actuel des choses puissent naître de nouveaux quotidiens est utopique. La dernière tentative de mettre un quotidien régional sur le marché, à Rimouski, a vite échoué. *Le Devoir* a l'avantage d'être déjà sur le marché, mais il aura à batailler rudement pour conserver sa place et, encore plus, pour l'accroître. Nous ne cachons pas qu'à titre d'institution d'intérêt public nous avons un intérêt en invitant l'État à mettre en place des conditions permettant que subsistent pluralité et diversité dans notre industrie. Pour notre part, nous sommes sincèrement convaincus que *Le Devoir* est une réponse à ce besoin de diversité.

Il est possible de consulter le texte complet du mémoire sur le site Internet du *Devoir*, à l'adresse suivante: [http://ledevoir.com/le\\_devoir/memoire.html](http://ledevoir.com/le_devoir/memoire.html).

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoit Mungier (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornéliier (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abate (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux-Soucy, Marie-Claude Petit (commissaire); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Avesanelli, Manon Perrone, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbutt, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Olivier Zula. PROMOTION ET TIRAGE : Johanne Briens (responsable de la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif) et directeur général.

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### NAPSTER

SUITE DE LA PAGE 1

Les membres de la «communauté» Napster mettent les fichiers musicaux stockés sur leur propre disque dur à la portée de la collectivité. Pour un utilisateur, il suffit de naviguer, chercher le titre désiré et le récupérer sur n'importe quel ordinateur personnel.

La formule a conquis 50 millions de personnes sur la planète, déclenchant une guerre mondiale des majors pour obtenir la fermeture du site qui constituerait une violation au droit d'auteur.

Une manche importante s'est jouée hier devant la Cour d'appel de San Francisco, mais la bataille n'est pas terminée pour autant. Les tribunaux devront se prononcer sur le fond de la poursuite intentée par l'Association américaine de l'industrie phonographique (RIAA).

Sans ordonner la fermeture immédiate de Napster, la Cour d'appel a conclu hier que le site «encourage et aide sciemment ses utilisateurs à violer les droits d'auteur de maisons de disque». La juge Marilyn Hall Patel, qui a émis une injonction ordonnant la fermeture de Napster en juillet dernier, devra tout simplement reformuler sa décision de façon plus pointue.

La complexité de la cause tient au flou des lois adoptées en 1996 par le Congrès américain pour encadrer la propriété intellectuelle sur Internet. En théorie, le droit d'auteur s'étend à la grande toile. Il est par contre difficile voire impossible de faire respecter un minimum de lois dans ce far-west virtuel. Les juges tranchent au cas par cas.

La fermeture imminente de Napster ne signe pas pour autant l'arrêt de mort de la pratique du téléchargement, au contraire. Sous une forme ou une autre, la technologie permettant de télécharger les grands succès d'hier et d'aujourd'hui demeurera accessible sur la boule féérique des trois «w». L'industrie pourrait-elle combattre, un par un, tous les sites similaires qui émergeront au cours des prochaines semaines sinon des prochains jours?

Le cas Napster révèle par ailleurs les limites de l'emprise que l'appareil judiciaire exerce sur les sociétés occidentales. Avocats et magistrats remodelent de cause en cause le cadre social déparant les comportements légitimes des illicites au grand dam d'une certaine classe de l'Amérique. Mais survient à l'occasion des phénomènes à l'épreuve des lois, règlements et punitions parce qu'elles portent en elles les germes d'une révolution sociale. Napster en fait partie au même titre que la prostitution, l'usage de la marijuana ou le travail au noir. Aucune loi ni sentence ne viendra à bout de ces pratiques fort répandues pour ne pas dire enracinées dans la collectivité.

Napster n'est qu'une appellation pour une technologie permettant de contourner la lucrative industrie de la distribution. C'est le cas non seulement dans le domaine de la musique, mais aussi celui du cinéma. N'importe quel ado débrouillard vous trouvera le plus récent blockbuster hollywoodien sur Internet si vous lui fournissez les bons outils. Depuis que le code empêchant le piratage des formats DVD est percé, l'industrie du cinéma a engagé à son tour une bataille juridique pour violation des droits d'auteur contre des sites d'échange fonctionnant sur le modèle de Napster.

Le progrès informatique a permis au public de se livrer à des pratiques consuméristes libres de toute forme de redevance. C'est là que le bât blesse. L'industrie n'est pas attachée au modèle de conservation matérielle des enregistrements. Il s'agit tout au plus du moyen par lequel elle a réussi à percevoir ses bénéfices avec efficacité et simplicité. Aux États-Unis seulement, la vente de disques génère bon an mal an 15 milliards de dollars (américains évidemment).

Quelques fûtes du capitalisme ont déjà compris le caractère irréversible des changements et préparent une contre-attaque. Le géant-producteur-de contenu allemand Bertelsmann AG (dans lequel vient d'investir Power Corp.) et deux importantes étiquettes indépendantes ont forgé des alliances avec Napster. Ils proposeront dès l'été 2001 un service de téléchargement de musique par abonnement dit «respectueux» des droits d'auteur.

Emusic.com offre déjà un service similaire à Napster avec un système fonctionnel de redevances. Napster a aussi proposé en novembre d'imposer des frais d'adhésion de 4,95 \$ US par mois aux internautes qui téléchargent de la musique à partir de son site. Une proposition jugée insuffisante par l'industrie du disque.

Comme l'a constaté avec lucidité l'avocat de Napster, David Boies (celui qui a remporté le procès anti-trust contre Microsoft au nom du gouvernement), l'industrie du disque se bat pour tuer ou contrôler une technologie concurrente. La deuxième hypothèse est la plus prometteuse. Que les artistes ne se méprennent pas. Leur droit inaliénable de «faire la piasse» est assujéti à celui des distributeurs de «faire la passe».

Le modèle Napster procure aux artistes une occasion inouïe de rejoindre sans détour un public potentiel; une occasion de se venger d'une industrie qui n'a plus l'audace nécessaire pour déboucher de nouveaux talents. Elle s'en remet à des valeurs sûres, voire prévisibles; des gros canons d'antan ou de jolis visages bien mis en marché. Elton John ou Britney Spears. Santana ou Ricky Martin. Le risque est évalué au profit de la rentabilité. Combien de génies seront ignorés?

Pour l'heure, la révolution numérique se dessine sur le paradigme du vol dans l'industrie du disque. Les maisons de disques et leurs stars traitent les adeptes de Napster de pirates ou de voleurs parce qu'elles ne peuvent se résoudre à accepter le principe de la gratuité. Le public et des vedettes dissidentes comme Courtney Love accusent les majors de s'enrichir effrontément en laissant des miettes aux interprètes. C'est entre ces deux extrêmes que la distribution par Internet trouvera sa voie au profit d'une plus grande diversité culturelle et d'une plus grande accessibilité du public aux artistes boudés par le mainstream.

Le modèle de la gratuité est condamné à l'échec — n'en déplaise aux rêveurs et aux idéalistes. Dans la férocité de la bataille contre Napster, l'industrie a révélé son vrai visage. Elle tient la démocratisation de la culture pour une hérésie.

### Rectificatif

Dans un article publié à la page A 2 de notre édition du week-end sous le titre «Les risques d'une presse concentrée dans les mains de conglomérats», il était mentionné que *Le Nouvel Observateur* était la propriété du conglomérat français Vivendi. Or il s'agit plutôt de *L'Express*. Nos excuses.

### GIRES

SUITE DE LA PAGE 1

prochain, vise les services d'un intégrateur de systèmes informatiques, ainsi nommés dans le jargon, comme les firmes CGI, DMR ou LGS. On indique au Conseil du trésor que les services d'intégrateurs informatiques avaient déjà été retenus pour GIRES à la faveur de contrats modestes de l'ordre de «trois ou quatre millions». Ce nouveau contrat de 100 millions, répartis sur une période de six ans, remet la maîtrise d'œuvre du projet à une firme externe afin de permettre au gouvernement de se prémunir contre d'autres dépassements de coûts. «L'alliance recherchée se caractérisera par le partage des risques inhérents au projet», a précisé M. Léonard. La firme choisie sera «imputable du respect des échéanciers, des coûts et des niveaux de services par l'application de pénalités», écrit le président du Conseil du trésor.

Il y a deux ans GIRES, qui vise à remplacer les

vieux systèmes SAGIP et SYGBEC du début des années 70 ainsi que 1000 systèmes sectoriels, par le progiciel de gestion intégré de la firme Oracle, avait fait l'objet d'une première évaluation de 85 millions. Le premier responsable du projet s'est cassé les dents sur la complexité de la tâche. Au printemps 2000, il fut remplacé par Jocelyne Lefort, secrétaire associée à la gestion intégrée des ressources au Conseil du trésor.

Dans son dernier rapport, le vérificateur général soulignait qu'après avoir investi 70 millions dans le projet, «le gouvernement avait encore une vision imprécise de celui-ci». Cette somme avait été engagée avant que le gouvernement ne dispose des études nécessaires sur la portée du projet, son modèle d'affaires, sa stratégie d'implantation et son coût. «Je demeure perplexe devant l'importance des sommes investies jusqu'à maintenant, dans un projet si peu défini», écrivait Guy Breton.

### MEXIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

— un passage peut coûter deux, trois, cinq mille dollars américains — et rendu le recours aux «coyotes», aux *polleros*, plus nécessaire que jamais. De petites, ces organisations sont devenues grandes et de plus en plus souvent liées aux cartels de trafiquants de drogue. Autre effet pervers: devant la difficulté plus grande de passer la frontière, ceux qui «passent», après une ou plusieurs tentatives, ont tendance à rester plus longtemps aux États-Unis alors que, traditionnellement, une part importante des migrants rentrent au bout de quelques mois, après avoir travaillé dans le domaine de la construction, de la restauration, de l'agriculture...

Le Mexique est la plus importante source de migration aux États-Unis, toutes catégories confondues: les Mexicains sont environ 15 millions à y vivre; de trois à cinq millions d'entre eux sont dans une situation irrégulière. Globalement, les États-Unis accueillent actuellement des étrangers à un rythme inégalé dans leur histoire.

James Goldsborough, chroniqueur au *San Diego Union-Tribune*, dit que les politiques d'immigration américaines, dans le domaine du légal comme de l'illégal, des emplois de haute technologie comme des petits métiers de subsistance, ont sombré dans une totale anarchie qui équivaut dans les faits, et contrairement à l'impression que donne la très contraignante réforme fédérale de 1996, à une «politique de portes ouvertes». Une politique instillée par les lobbies d'employeurs contre lesquels la classe politique, à commencer par le président sortant Bill Clinton, n'a pas eu le courage de résister au début des années 90 au moment où la Californie, qui avait voté pour lui, traversait une grave crise économique.

#### Une situation «hors de contrôle»

La situation est aujourd'hui hors de contrôle, écrivait l'automne dernier M. Goldsborough dans la revue *Foreign Affairs*, et si rien n'est fait, elle va exploser au visage des politiciens. Les réactions anti-immigrantes vont se multiplier aux États-Unis. Les Roger Barnett de ce monde, cet éleveur de l'Arizona qui s'est lancé l'été dernier dans une «chasse aux illégaux», vont faire des petits. Ainsi que les propositions discriminatoires, comme la Proposition 187 votée par les Californiens — mais plus tard invalidée par les tribunaux — pour bloquer l'accès des illégaux aux services publics. Et M. Goldsborough est assez convaincu qu'en entraînant une diminution de la disponibilité de l'emploi, le ralentissement de l'économie qui s'amorce après presque une décennie de croissance, va empoisonner la situation.

Justement. Le sénateur républicain du Texas, Phil Gramm, vient de déposer un projet de loi prévoyant la création de programmes de travailleurs invités et la régularisation du statut de millions d'illégaux. Instantanément, son projet a mobilisé l'organisation radicale californienne Voice of Citizens Together. Car elle estime que l'immigration mexicaine est une «invasion» qui menace la souveraineté même des États-Unis. Elle prépare pour la mi-février une «marche pour sauver l'Amérique».

M. Gramm a du reste des ennemis des deux côtés: traditionnellement identifié à l'aile dure et anti-immigrante du Parti républicain, il soulève aussi le soupçon parmi les organisations de défense des droits des hispanophones. Que promettent de faire MM. Bush et Fox, ces deux «conservateurs à visage humain», qui doivent d'ailleurs se rencontrer le 16 février au ranch du président mexicain dans l'Etat de Guanajuato? Le premier, qui cultive soigneusement son image de politicien «pro-latin», s'est vaguement déclaré favorable à la création de programmes de travailleurs invités, un peu comme celui liant le Canada et le Mexique depuis 25 ans, et patine autour de l'idée d'une régularisation par amnistie du statut des clandestins. Comme le propose M. Gramm. Mais la militarisation de la frontière ne semble pas remise en cause dans l'imédiat.

Le second, qui n'a pas moins une image à cultiver, estime aussi que des programmes spéciaux pourront faire diminuer la pression. Mais il croit fondamentalement que la solution passe à long terme par la croissance de l'économie mexicaine et par la réduction des écarts de revenus entre les deux pays. «Mais ça, c'est à très long terme», dit Mme Vereia. *L'attrait du Nord n'est pas près de disparaître.*

Avec audace, Fox propose que l'Amérique du Nord forme éventuellement un marché commun à l'europpéenne et que, d'ici dix ans, les travailleurs puissent circuler librement d'un pays à l'autre. L'idée a été reçue avec inconnuité au Canada et aux États-Unis, avec beaucoup d'intérêt au Mexique. En cela, M. Fox touche à l'une des principales critiques faites par la gauche mexicaine à l'endroit de l'Accord de libre-échange (ALENA), dont elle n'a jamais apprécié l'étroite configuration commerciale.

En intellectuelle, Mme Vereia estime en effet que, dans la foulée de l'ALENA et dans la perspective d'une mondialisation plus aiguisée, l'immigration mexicaine aux États-Unis invite — urgemment, dit-elle — à s'interroger sur les concepts de souveraineté, d'Etat-nation, d'application extraterritoriale des lois et de libre-circulation des individus. «Ce que propose Fox est utopique, dit-elle, mais ça vaut quand même la peine d'y réfléchir».

chir.» Selon elle, les pressions sociales et culturelles vont de toute façon forcer les gouvernements et les opinions publiques à élargir leur conception du libre-échange.

#### Une banque pour immigrants

La réglementation est-elle possible? Mme Vereia le croit.

A son avis, l'Amérique du Nord devrait se doter tout de suite d'une autorité supranationale en matière d'immigration, constituée d'une commission permanente chargée de définir une politique globale et d'une autorité interministérielle investie de pouvoirs de mise en application.

Concrètement, elle croit que devrait être créé pour les Mexicains qui vont travailler aux États-Unis un système de visas spéciaux qui ne les lierait pas spécifiquement à un employeur ou à une région et qui les autoriseraient au bout d'un certain temps — disons cinq ans — à obtenir le statut de résident permanent. Un système de visas existe déjà pour les travailleurs saisonniers aux États-Unis mais il est restreint et bureaucratise, de telle façon que les employeurs américains, qu'on laisse faire, trouvent infiniment plus commode d'avoir recours à des sans-papiers. On pourrait aussi imaginer, selon Mme Vereia, des programmes de rapatriement comportant des incitatifs économiques. Cela pourrait prendre la forme d'une banque d'épargne spéciale ou, sur entente binationale, un pourcentage de la paie du travailleur immigré serait retenu jusqu'à ce qu'il rentre au Mexique. Cette retenue pourrait être bonifiée, par exemple, grâce à des taux d'intérêt avantageux. A cette banque spéciale pourrait être jointe un fonds États-Unis-Mexique de soutien économique qui ajouterait un dollar à chaque dollar épargné par le travailleur, consentirait des prêts sans intérêt, etc. Mme Vereia signale qu'un programme de cette nature existe entre le Canada et certains gouvernements caribéens. Le projet de loi du sénateur Gramm met d'ailleurs en avant l'idée d'un tel programme d'épargne.

#### Fausse pénurie?

Le chroniqueur Goldsborough doute des vertus curatives des programmes de travailleurs invités: rien de plus permanent qu'un travailleur invité. Il croit surtout, comme bien d'autres d'ailleurs, qu'ils sont des instruments d'exploitation. Aussi doute-t-il, chiffres à l'appui, que la vigueur de l'économie des États-Unis ait créé partout la pénurie de travailleurs que l'on prétend. Les Mexicains sont dociles, peu scolarisés, disposés à travailler sous les normes du travail américaines. Leur présence, dit-il, sert en fait à pousser les salaires de l'ensemble des travailleurs vers le bas.

Une étude du Centre d'études sur l'immigration, à Washington, disait récemment que les politiques migratoires américaines avaient provoqué une croissance importante de la pauvreté aux États-Unis et creusé le fossé entre riches et pauvres. A la «latinisation» de la culture américaine se collerait une moins prometteuse latinisation économique là où les Mexicains sont les plus nombreux — en Californie, au Texas et dans l'Illinois.

Une bombe à retardement? Reste une importante donnée démographique, relevée par maints observateurs: le boom de la main-d'œuvre mexicaine traverse des années de pointe, tributaires d'un taux de natalité élevé qui a commencé à chuter. Des prévisions indiquent que le groupe d'âge de 15 à 44 ans diminuera considérablement d'ici la fin de la décennie. Auquel cas il est possible que les politiciens et leur bureaucratie se croiseront tout simplement les bras en attendant que passe la tempête.

### FRONTIÈRE

SUITE DE LA PAGE 1

femmes centro-américaines et caribéennes qui se prostituent dans six municipalités de cette région frontalière sont des mineures de 13 à 17 ans.

Un commentateur, Ignacio Morales Lechuga, écrivait récemment dans les pages d'*El Universal*, l'un des principaux quotidiens de Mexico: «Depuis quelques années, nous faisons subir aux migrants d'Amérique centrale les mauvais traitements, les abus et l'indifférence dont nous nous plaignons auprès des États-Unis. Intervention dans les politiques intérieures de ces pays, coups de filet et détentions dégradantes... Nous commettons au sud les injustices que nous combattons au nord.»

Il n'en a pas toujours été ainsi, affirme M. Morales. Il fut un temps où le Mexique avait un comportement autrement plus généreux face aux migrants et aux réfugiés. Ça a été le cas dans les années 80 lorsque des dizaines de milliers de Guatémèques et de Salvadoriens ont traversé la frontière, fuyant les guerres civiles. Des mesures avaient alors été appliquées en collaboration avec le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies dans une double perspective d'accueil et d'intégration. Dans le cadre d'un projet de développement baptisé le plan Puebla-Panamá, le nouveau gouvernement Fox prétend du reste vouloir redéfinir ses relations avec l'Amérique centrale. A savoir: parvenir à terme à une plus grande intégration régionale qui rompe avec le paternalisme et les comportements unilatéraux dont fait preuve Mexico face à l'isthme centro-américain.

### GÉNOME

SUITE DE LA PAGE 1

— appelé «junk» dans le jargon des scientifiques —, dont les chercheurs ont longtemps pensé qu'il n'avait aucune fonction. Aujourd'hui, en constatant que l'être humain comporte trois fois moins de gènes que prévu, les scientifiques croient que cet ADN non codé jouerait un rôle plus important que prévu. «Si ces régions sont là, ce n'est pas pour rien», dit le Dr Bernard Massie, de l'Association de thérapie génique du Québec.

Et maintenant? Il faudra classer tous ces gènes par «familles», un peu comme les plantes l'ont été en botanique, explique le Dr Massie. Par exemple, le gène est-il placé ou non à la surface de la cellule? Quelle sont ses propriétés biochimiques? Car il ne suffit pas d'identifier le ou les gènes défectueux, rappelle le Dr Thomas Hudson du Centre génomique de Montréal. «La complexité ne vient pas seulement des gènes mais plutôt de la façon dont ils sont rattachés ensemble pour faire des protéines. Ce sont des mécanismes qu'on connaît à peine», dit le Dr Hudson. On connaît depuis dix ans le gène de la fibrose kystique mais on n'a pas encore trouvé de nouveau traitement. Pour les cancers du sein, de la prostate et du côlon, il existe des dépistages précoces pour les familles à haut risque. Pour certaines maladies, il y aura des applications rapides, mais pas pour d'autres.»

#### Privé contre public

La course au séquençage est aussi celle des secteurs privés et publics. Les scientifiques du monde entier ont accès gratuitement aux découvertes réalisées par le consortium international formé de centres de recherches universitaires publics. Une compagnie privée américaine, Celera Genomics Corp, mène également ses propres travaux sur le séquençage mais ne divulgue ses résultats qu'aux chercheurs prêts à payer 250 000 \$ par année (selon les informations révélées par *The Globe and Mail* hier). «Je ne pense pas que Celera en connaisse deux fois plus, croit le Dr Hudson. Le privé a accès à l'information publique et privée; il met ça ensemble et ça donne des «détails». Quand on a déjà 95 % de l'information, ça ne nous monte pas à beaucoup plus. L'assemblage devrait être un peu plus raffiné mais, comme je ne l'ai pas vu, je ne peux pas dire.»

Plusieurs scientifiques croient d'ailleurs que toute l'information concernant les gènes devrait être considérée comme un patrimoine mondial. Jusqu'ici, le Dr Hudson n'a d'ailleurs travaillé qu'avec l'information publique disponible sur Internet. En plus de «l'abonnement» à ses résultats, Celera pourrait bien demander des droits pour des découvertes faites à partir de ses données, croit le Dr Hudson. «Et il y a tellement d'informations parues dans la dernière année qu'on en est débordé! Alors, les 2 ou 3 % de Celera qui peuvent me manquer, ça ne me préoccupe pas beaucoup.»

#### Espoirs... et inquiétudes

Il n'y a pas que les malades qui pourraient profiter d'une meilleure connaissance de la séquence des gènes. Les compagnies d'assurances et les employeurs pourraient aussi être tentés d'en savoir plus sur les gènes de leurs employés, question d'écartier des candidats prédisposés à une grave maladie.

La stratégie a déjà fait des victimes. La Commission américaine de l'accès équitable à l'emploi (EEOC) a créé un précédent la semaine dernière en poursuivant en justice la société ferroviaire Burlington Northern Santa Fe Railroad pour avoir pratiqué des tests génétiques sur ses employés sans leur consentement. L'EEOC a découvert que ces tests avaient été pratiqués après que plusieurs employés eurent réclamé des prestations à cause du syndrome du canal carpien, une affection des os du poignet commune aux personnes manipulant des claviers. Or, des études auraient laissé entendre qu'une mutation du chromosome 17 prédisposait à ce mal.

Pour beaucoup d'experts, la seule solution, c'est la protection juridique. «Sans garde-fous adéquats, la révolution génétique pourrait signifier un pas en avant pour la science et deux pas en arrière pour les droits civils», écrivent cette semaine les sénateurs américains James Jeffords et Tom Daschle dans *Science*. Pour eux, on pourrait aboutir à «la création d'une nouvelle sous-classe: les génétiquement défavorisés».

M. Daschle se dit ainsi favorable à un texte proche de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'Homme, adoptée le 11 novembre 1997 par l'UNESCO. Son article 6 établit ainsi que «nul ne doit faire l'objet de discriminations fondées sur ses caractéristiques génétiques qui auraient pour effet ou pour effet de porter atteinte à ses droits individuels et à ses libertés fondamentales et à la reconnaissance de sa dignité».

Avec Associated Press

Sur le Net: Nature: [www.nature.com](http://www.nature.com)  
Science: [www.sciencemag.org](http://www.sciencemag.org)

### DIVERSITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

Se disant convaincu que *Le Devoir* «peut et doit occuper une plus grande place sur le marché», en outre en établissant des partenariats et des alliances stratégiques, Bernard Descôteaux remarque toutefois que face à deux grands empires comme Quebecor et Gesca les conditions de concurrence auxquelles sera soumis *Le Devoir* seront «de plus en plus difficiles».

Bernard Descôteaux évoque ainsi une guerre des prix d'abonnements qui se dessine entre *La Presse* et *Le Journal de Montréal*. De plus, dit-il, «il faudra se méfier aussi du comportement des agences de publicité, qui pourraient être tentées de concentrer leurs placements publicitaires dans les journaux de ces deux groupes», des annonceurs nationaux ayant déjà tendance à délaisser *Le Devoir*.

L'existence d'un duopole «aura aussi des effets négatifs dans le secteur de la distribution» ajoute-t-il, tout comme il pourrait avoir un impact sur la disponibilité des contenus en provenance de la Presse canadienne. Bref, cette nouvelle concentration fragilise *Le Devoir*.

Le directeur du journal plaide pour une intervention gouvernementale afin d'assurer la pluralité et la diversité de la presse. S'opposant à une règle fixe qui fixerait un seuil au-delà duquel la concentration de la propriété des médias deviendrait inacceptable Bernard Descôteaux prône plutôt différents mécanismes public d'évaluation des transactions. Il demande également que les entreprises de presse soient tenues de divulguer chaque année la liste de leurs administrateurs, de leurs revenus, de leurs dépenses, les liens entretenus avec d'autres entreprises, et ainsi de suite.